|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Description : Description : Description : Description : Burkina_Faso**Burkina Faso** |  | **Programme des Nations Unies****pour le Développement** |

Rapport d’évaluation réalisé par Dr. Justine COULIDIATI-KIÉLEM pour le compte du Programme des Nations Unies pour le Développement

**Mars 2016**

**SOUS-PROGRAMME***:
Augmentation de Revenus et Promotion de l’Emploi Décent en Faveur des Femmes et des Jeunes*

**Rapport d’Evaluation Finale**

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABREVIATIONS 6

*Remerciements* 7

RESUME EXECUTIF 8

*Objectifs et contexte de l’évaluation* 8

*Les résultats de l’évaluation* 8

I. INTRODUCTION 11

II. DESCRIPTION DE L’INTERVENTION 13

III. ETENDUE ET OBJECTIFS DE L’ÉVALUATION 17

3.1. ETENDUE DE L’EVALUATION 17

3.2. OBJECTIFS DE L’EVALUATION 17

3.3. CRITÈRES D’ÉVALUATION 17

3.4. LES QUESTIONS ÉVALUATIVES 18

IV. Approche méthodologique 21

4.1. SOURCES DE DONNEES 21

4.2. ECHANTILLON ET CADRE DE L’ECHANTILLON 21

**i)** **Champ social de l’enquête** 21

**ii)** **Champ géographique de l’enquête d’évaluation** 22

**iii)** **Champ temporel** 22

4.3. TECHNIQUE D’ECHANTILLONNAGE 22

**i)** **Détermination et répartition de l’échantillon** 23

**ii)** **Procédure et instruments de collecte des données** 24

**iii)** **Participation des parties prenantes** 25

**iv)** **Limites méthodologiques et contraintes** 25

V. METHODOLOGIE D’ANALYSE DES DONNEES 26

5.1. Exploitation des données 26

5.2. Analyse des données 26

VI. Appréciation de la cohérence du PARPED 29

6.1. Cohérence externe avec les politiques et programmes nationaux 29

6.2. Cohérence interne du sous-programme 30

VII. Appréciation de l’efficacité et de l’efficience du PARPED 33

7.1. Appréciation de l’efficacité de la mise en œuvre du Volet 1 relatif à la promotion de l’entreprenariat en faveur des femmes et des jeunes en milieu rural 33

7.2. Appréciation de l’efficacité de la mise en œuvre du Volet 2 relatif à la promotion de l’emploi décent et à l’accroissement de l’employabilité des femmes et des jeunes 35

7.3. Appréciation de l’accès aux interventions du sous-programme 38

7.4. Appréciation de l’exécution physique et financière du sous-programme 40

7.5. Appréciation de l’efficience d’allocation et dans la mise en œuvre du PARPED 44

7.6. Appréciation de la stratégie et du mécanisme de suivi et de mise en œuvre 46

7.7. Appréciation de l’impact des actions du sous-programme 49

*7.7.01.* Impact sur les bénéficiaires directs 50

*7.7.02.* Appréciation de l’impact /effet du sous-programme sur les politiques, les populations et l’environnement 53

7.8. Appréciation de la durabilité des acquis du sous-programme 55

7.9. ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE ET DE L'EQUITE 56

VIII. DEDUCTIONS ET CONCLUSIONS PAR EFFET 58

A. CONCLUSIONS 58

B. LIMITES ET INSUFFISANCES 61

IX. LES BONNES PRATIQUES 63

X. FACTEURS FAVORISANTS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS 64

I. FACTEURS FAVORISANTS 64

II. ENSEIGNEMENTS TIRÉS 65

XI. ELEMENTS DE RECOMMANDATIONS 66

I. RECOMANDATIONS EN DIRECTION DES DIFFÉRENTS ACTEURS 66

II. ORIENTATION POUR LA MISE EN PLACE DE PROGRAMMES SIMILLAIRES 67

**1.** **ORIENTATION POUR LA MISE EN PLACE DU PARPED II - 2016-2018** 67

**2.** **ORIENTATION POUR LA MISE EN PLACE D’UN PROGRAMME INTÉGRÉ D’INSERTION PROFESIONNELLE ET DE CRÉATION D’EMPLOIS POUR LES JEUNES ET LES FEMMES** 68

CONCLUSION 70

ANNEXES 73

**Table des figures et tableaux**

Figure 1: Carte des régions couvertes par le PARPED 22

Figure 2: Taux de mobilisation de ressources du PARPED 41

Figure 3: Répartition des ressources mobilisées du PARPED par produit 42

Figure 4: Evolution du taux d’exécution financière par volet et produits du PARPED 43

Figure 5: proportion de bénéficiaires qui ont eu l’assurance d’entreprendre et qui ont créé leur entreprise/AGR 51

**Tableau 1:Qualité des emplois selon le milieu de résidence et le sexe** 12

**Tableau 2: Résultats du calcul de la taille de l’échantillon** 22

**Tableau 3:Répartition de l’échantillon par sexe et par région** 31

***Tableau 4:*: répartition de l’échantillon par classe d’âge et par région** 31

***Tableau 5:*Répartition des bénéficiaires selon le type d’assistance reçue et selon le sexe** 37

**Tableau 6: répartition des bénéficiaires selon la destination du financement reçu par région** 38

**Tableau 7: Taux d’exécution physique du sous-programme** 40

**Tableau 8: Indices d’efficience par volets du PARPED** 43

**Tableau 9: proportion de bénéficiaires selon la perception de l’évolution de leurs activités** 50

**Tableau 10: Évolution de leurs situations professionnelles avant-après (écart en point de %)** 51

**Tableau 11: Le nombre moyen de membres, d’ouvriers permanents et saisonniers des OP bénéficiaires** 52

**Tableau 12: Proportion des bénéficiaires selon l’état de fonctionnement de leurs activités.** 54

# SIGLES ET ABREVIATIONS

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AGR | : |  Activités Génératrices de Revenus |
| ANPE | : |  Agence Nationale Pour l’Emploi |
| BIT | : |  Bureau International du Travail  |
| CSLP | : |  Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté |
| CRFP | : |  Centre Régional de Formation Professionnelle |
| EICVM | : | Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages |
| FAFPA | : | Fonds d’Appui à la Formation Professionnelle et à l’Apprentissage |
| FAIJ | : |  Fonds d’Appui aux Initiatives des Jeunes |
| FAPE | : |  Fonds d’Appui à la Promotion de l’Emploi |
| FASI | : |  Fonds d’Appui au Secteur Informel |
| INSD | : |  Institut National de la Statistique et de la Démographie |
| MJFPE | : | Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l’Emploi |
| MJFIP  | : | Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l’Insertion Professionnelles |
| MPER | : |  Micros et Petites Entreprises Rurales |
| OMD | : |  Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| ONEF | : | Observatoire National de l’Emploi et de la Formation  |
| PARPED | : | Sous-Programme Augmentation de Revenus et Promotion de l’Emploi Décent en faveur des femmes et des jeunes  |
| PNE | : |  Politique Nationale de l’Emploi |
| PNUD | : |  Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PNVB | : |  Programme National de Volontariat au Burkina Faso |
| SCADD | : | Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable |

# *Remerciements*

*La consultante, auteurs du présent rapport, remercie le Programme des Nations Unies pour sa confiance et l’appui continuel reçu dans le cadre de la conduite de cette mission d’évaluation.*

*Nous tenons à remercier en particulier :*

* *Monsieur Hama TRAORÉ, Team Leader Résilience et Développement Durable au bureau du PNUD à Ouagadougou. Ses conseils, sa contribution technique et sa facilitation des relations entre les évaluateurs et l’équipe du sous-programme ont été d’un apport inestimable pour la réussite de la mission d’évaluation.*
* *Monsieur Salifou ZOUNGRANA, Responsable du Suivi Évaluation du PNUD pour sa constante disponibilité, ses contributions et les orientations nécessaires pour mener à bien cette évaluation.*
* *Monsieur Dieudonné Tinri, Assistant Financier de l’UNDP, et Madame Lydie NADIÉ Assistante de Monsieur Traoré Hama, pour la mise à disposition des données et leur accompagnement .*

*Nous remercions également les bénéficiaires et les responsables des organisations paysannes dans les régions du Nord et de la Boucle du Mouhoun, pour leur accueil, leur disponibilité et leur contribution précieuses à l’évaluation des résultats du programmes et le partage d’idées sur les meilleures pratiques en matière d’entrepreneuriat des jeunes et des femmes en milieu rural.*

*Nous remercions sincèrement les agents des différents services techniques décentralisés, les directeurs régionaux et les animateurs du PARPED pour leur appui et leur contribution lors de l’enquête terrain dans leur localité.*

*Nous tenons également à remercier toutes les institutions et personnes qui ont permis par leur éclairage et contribution à l’élaboration de ce document.*

*Nous remercions enfin, la coordination du PARPED et le ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l’insertion Professionnelle, pour l’accompagnement et l’appui logistique qui a été mis à notre disposition et l’importance accordée à cette évaluation.*

# RESUME EXECUTIF

## ***Objectifs et contexte de l’évaluation***

L’évaluation finale du PARPED s’inscrit dans le dispositif de suivi-évaluation du Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement (UNDAF). Elle couvre la période de 2012 à 2015 de mise en œuvre du sous-programme. Cette évaluation qui s’est déroulée du 28 janvier au 11 mars 2016 avait pour objectif de dresser un bilan de la mise en œuvre du PARPED en analysant les résultats obtenus et les difficultés rencontrées afin d’établir une situation de référence et de faire des recommandations pour des initiatives similaires ou d’autres projets futurs. Il s’agissait aussi d’apprécier tant la cohérence, la pertinence, l’efficacité, l’efficience, l’impact ainsi que la qualité des résultats obtenus et leur durabilité.

La méthodologie de l’évaluation a consisté en une revue documentaire, en des questionnaires individuels ou de groupe avec les différentes parties prenantes.

Au niveau du contexte, la croissance économique au Burkina Faso qui a été de 6% environ sur la dernière décennie est restée inférieure à l’objectif de 10% fixé par la SCADD et n’a pas produit les effets escomptés en termes d’emploi.

La situation de l’emploi au Burkina Faso se caractérise par un taux moyen d’occupation estimé à environ 80,9%. Le marché de l’emploi est marqué par la prédominance des secteurs agricole et informel dans lesquels les emplois sont pour la plupart vulnérables et précaires. Le chômage et le sous-emploi, touchent particulièrement les jeunes et les femmes qui constituent les couches les plus importantes du pays. Selon les données de l’EICVM 2009/2010, le secteur agricole reste de loin le principal bassin d’emploi pour les jeunes et les femmes, suivi de l’économie informelle non agricole et du secteur moderne. En effet, environ 77% des jeunes occupés sont dans le secteur agricole, contre 16,5% dans l’économie informelle non agricole et 6,2% dans le secteur moderne. Il existe des disparités de genre sur le marché de l’emploi moderne car seulement 3,8% des jeunes femmes sont dans ce secteur, contre 9,2% pour les jeunes hommes. Cette situation s’explique surtout par le retard imposé aux femmes en matière d’éducation et de formation. Tout comme les femmes, les personnes en situation de handicap éprouvent plus de difficultés à accéder à l’emploi. C’est dans ce contexte que le gouvernement burkinabè a élaboré avec l’appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le sous-programme « Augmentation de Revenus et Promotion de l’Emploi Décent en faveur des femmes et des jeunes » (PARPED) pour la période 2012-2015 qui est un sous-programme du plan cadre d’intervention du PNUD.

Le programme dans son processus de planification, d’exécution et de suivi évaluation a intégré l’approche genre et l’équité homme/femme. Les activités de formations aux métiers, d’accès à l’emploi et de soutien à la création d’activités génératrices de revenus ont fait l’objet d’une intégration systématique du genre.

## ***Les résultats de l’évaluation***

Il ressort de l’étude que le PARPED est dans l’ensemble Cohérent avec la SCADD, la PNE (objectifs stratégiques 2 et 3), la PNG et est articulé aux OMD et aux principales orientations et effets attendus de l’UNDAF. En effet, à travers la promotion de l’emploi décent et l’accroissement des revenus au profit des groupes vulnérables, le PARPED contribue à la réalisation des axes 1, 2 et 4 de la SCADD consacrés respectivement au développement des piliers de la croissance, à la consolidation du capital humain et à la prise en compte des priorités transversales. Aussi, les objectifs du PARPED sont en cohérence avec les orientations de la politique nationale en matière d’emploi des femmes et des jeunes. En effet, les objectifs stratégiques 2 et 3 de la Politique Nationale de l’Emploi (PNE) consacrent une place de choix à la promotion de l’emploi en faveur des jeunes et des femmes. L’objectif stratégique 2 de la PNE entend renforcer la dynamique de création d’emploi à travers notamment le financement des initiatives privées d’auto-emploi. Le volet 1 du PARPED contribue donc à l’atteinte de cet objectif stratégique. L’objectif stratégique 3 vise spécifiquement l’amélioration de l’employabilité à travers l’élargissement de l’accès à la formation et l’amélioration de sa qualité. Le volet 2 du sous-programme contribue à la réalisation de cet objectif stratégique.

Le PARPED dans sa mise en œuvre a enregistré un niveau d’exécution physique satisfaisant. En matière **d**’**Efficacité,** le PARPED de façon globale a eu une efficacité appréciable dans l’exécution des ressources allouées. Toutefois, certains produits n’ont pas été mis en œuvre par suite du redimensionnement du projet intervenu en 2014, notamment les produits 3 : « L’information sur le marché de l’emploi est améliorée par l’ONEF » et 4 « les capacités de l’ONEF, de ses cadres et de ses correspondants sont renforcées ». **L’indice d’efficience** qui se situe à 1.01 traduit le fait que le PARPED aurait pu atteindre des résultats plus élevés avec le même niveau de ressources, ou, tout au moins, atteindre les résultats constatés avec moins de ressources. Cependant, il convient de noter que le poids élevé du budget de fonctionnement sur le budget total (34%) est lié à la faible mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des volets opérationnels (volet 1 et 2), étant entendu que les dépenses de fonctionnement sont de nature incompressible. En effet l’indice d’efficience des volets 1 et 2 est inférieur à 1, traduisant une efficience des volets opérationnels en dehors du volet 3 consacré au fonctionnement. Cette situation pose le problème des difficultés de mobilisation des ressources prévues auprès des partenaires. Toute chose qui pèse négativement sur les effets attendus des projets et programmes.

Le sous-programme aurait été plus **efficace et efficient**, si les ressources avaient été entièrement mobilisées conformément aux prévisions budgétaires indiquées dans le document de projet. Aussi, au regard de la pertinence des actions du programme, il aurait été davantage visible et bénéfique au plan national si son envergure avait été plus importante.

Les effets et la **durabilité** du programme commencent à se faire sentir. En effet, en dépit des nombreuses contraintes financières rencontrées, certaines interventions ont produit des effets positifs sur les bénéficiaires ciblés. Ces effets ont surtout porté sur (i) l*a création d’emplois ; (ii) l’augmentation des revenus et l’amélioration des conditions de vie, (iii) le renforcement de l’employabilité à travers les formations, (iv) le développement d’une culture entrepreneuriale à l’échelle individuelle et collective.* Au total, dans les deux régions d’intervention, 114 emplois ont été consolidés, 383 emplois créés et 343 activités génératrices de revenus promues.

Par ailleurs, le constat sur le terrain montre qu’en dépit de la forte ambition du PARPED à contribuer à une croissance pro-pauvre, l’insuffisance des ressources tant financières qu’humaines a conduit le programme à réaliser des activités à très petite échelle qui n’ont pas permis d’atteindre significativement les effets escomptés.

Enfin, l’évaluation a permis de relever quelques insuffisances majeures qui ont entachés l’atteinte optimale des objectifs. Il s’agit (i) de *l’absence de dispositifs de mise en œuvre du programme dans les communes d’intervention,* (ii) *du faible accompagnement pour l’accès au crédit à travers entre autres, des conventions avec les structures de financement pour l’obtention de conditions privilégiées au profit des promoteurs du PARPED*, (iii), *de la faiblesse des débouchés commerciaux,* (iv) *de l’insuffisance des moyens financiers et matériels pour un suivi et un appui-conseils conséquents des bénéficiaires,* (v) *de l’insuffisance de l’accompagnement technique et financier au profit des bénéficiaires.*

Partant des résultats de l’évaluation et surtout des insuffisances et difficultés relevées, l’évaluation a abouti aux principales recommandations ci-après :

1. ***Réorienter et reconduire*** *des actions similaires au futur programme**intégré, doté d’un mécanisme de financement adapté ;*
2. *Au regard des difficultés de mobilisation financière, étendre i) dans un premier temps le futur programme à trois autres régions et à deux ou trois autres filières pour une durée de trois ans et ii) envisager la mise en place d’un programme structurant d’appui à l’insertion professionnel des femmes et des jeunes au plan national sur les cendres du PARPED avec une forte implication des collectivités territoriales qui seraient les bénéficiaires;*
3. *Définir de façon réaliste et réalisable les objectifs et les activités à mener et les circonscrire à des proportions raisonnables et soutenables en fonction des ressources susceptibles d’être mobilisées et tenir les engagements initiaux de mise en œuvre ;*
4. *Impliquer fortement les structures techniques déconcentrées bénéficiaires dans la mise en œuvre, le suivi, la mobilisation et la coordination locale du Programme ;*
5. *Veiller à la mise en œuvre effective d’un volet accompagnement et financement afin de faciliter l’accès aux crédits par les bénéficiaires et une réussite de leurs projets;*
6. *Mettre l’accent à la fois sur la création des groupements d’intérêt économiques (GIE) et leur consolidation afin d’accroître davantage le réseautage dans les chaines de valeur.*

Dans le cadre du future programme intégré, il conviendrait d’assurer une mobilisation effective des ressources financières nécessaires avant la mise en œuvre des activités du programme.

*Globalement, le futurs programmes structurants similaires, gagneraient à intervenir dans toutes les régions du pays avec davantage de consistance dans les appuis directs aux bénéficiaires. En outre, ce* ***programme structurant, d’insertion professionnelle des femmes et des jeunes*** *qui viendrait à être mis en place à près le PARPED, doit mettre en bonne place la* **création de****bassins de formation-emploi** *pour* ***développer les entreprises (rurales****) à travers* ***les pépinières et incubateurs d’entreprises rurales d’envergure qui assure le suivi-accompagnement****. Le financement de cet ensemble pourrait se faire à travers la mobilisation d’autres partenaires techniques et financiers en plus du PNUD mais aussi des collectivités territoriales.*

# **INTRODUCTION**

Le développement harmonieux et durable des pays les moins avancés implique et exige sans nul doute, la participation efficace de toutes les couches sociales, notamment les femmes et les jeunes qui constituent la force et l’avenir de toute Nation. Dans leur processus de développement, un des atouts de la plupart des pays africains est sans conteste l’importance de la population jeune, pour peu que les dispositions nécessaires soient prises pour valoriser cette importante main d’œuvre potentielle en vue de tirer un plein avantage du dividende démographique.

Au Burkina Faso, la dynamique démographique est marquée par une nette accélération du taux de croissance de la population qui se situait à 3,1%[[1]](#footnote-1) en moyenne par an entre 1996 et 2006, contre 2,4% au cours de la période intercensitaire précédente.

La population burkinabè, estimée actuellement à environ 16 millions d’habitants, est essentiellement jeune du fait de la forte croissance démographique. En effet, la structure de la population indique qu’environ 70% a moins de 35 ans, 59,1% a moins de 20 ans et 46,4% a moins de 15 ans. Cette configuration démographique confère à la jeunesse un rôle capital dans le processus de développement économique et social du pays. Cependant, pour permettre la participation des jeunes au processus de développement, les conditions de leur plein emploi doivent être réunies. Pourtant, la réalité socioéconomique du pays est caractérisée par une faiblesse structurelle des potentialités d’offres d’emplois, alors que les candidats à l’emploi voient leur nombre croître de manière galopante.

En effet, l’industrie pourvoyeuse potentielle d’emplois décents, très peu développée en raison de sa faible productivité et du coût élevé des facteurs de production, ne contribue que pour 9,6% aux emplois non agricoles. L’essentiel des emplois non agricole étant concentré dans le secteur informel (70%)

En plus, l’agriculture qui emploie plus de 85% de la population active est pratiquée selon un système d’exploitation traditionnel extensif dans des conditions climatiques et pédologiques difficiles. Ces facteurs climatiques et pluviométriques défavorables ont créé une faiblesse de la productivité et une situation de sous-emploi assez important chez les jeunes ruraux.

Par ailleurs, la situation de l’emploi, selon les résultats de l’étude sur « les tendances de l’emploi et de la pauvreté au Burkina Faso, 1998-2007 » se caractérise par un taux moyen d’occupation de 80,9%. L’étude révèle aussi la prédominance des secteurs agricole et informel et celle de l’emploi informel dans les villes, du fait de la présence des aides familiaux et apprentis, la faiblesse de l’emploi salarié du secteur moderne, le poids du chômage en milieu urbain et le phénomène du sous-emploi visible qui touche un quart de la population occupée avec une proportion double en milieu rural. Les femmes sont majoritairement occupées dans les activités à bas salaires des secteurs rural et informel. Dans le secteur informel, elles fournissent environ 60% de la main-d’œuvre.

En suite, La forte poussée démographique joint à la faiblesse des opportunités d’emplois pour les jeunes et des femmes, induit des rapports élevés de dépendance, qui réduisent les capacités d'épargne des ménages et contribuent à reproduire la pauvreté.

En fin, La croissance économique réalisée la décennie écoulée, ne s’est pas accompagnée d’une création massive d’emplois dans le secteur moderne. Toutefois, dans le cadre de la politique nationale de promotion de l’emploi, le Gouvernement a mis en œuvre d’importants programmes de promotion de l’auto-emploi. Ces programmes ont créé de nombreuses opportunités à une partie très significative de nouveaux postulants sur le marché du travail, l’autre partie s’étant tournée vers l’emploi informel. Mais, le nombre croissant des demandeurs d’emploi, en l’occurrence les jeunes, dissipe les efforts du Gouvernement en matière d’élargissement des opportunités d’emplois. Toute chose qui commande des actions innovantes et audacieuses qui soient à la hauteur de l’ampleur du phénomène de chômage des jeunes.

C’est dans cette dynamique que le gouvernement burkinabè a élaboré avec l’appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le sous-programme « Augmentation de Revenus et Promotion de l’Emploi Décent en faveur des femmes et des jeunes » (PARPED) qui a été mis en œuvre au cours de la période 2012-2015 afin de promouvoir l’emploi décent et l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes en milieu rural.

Après quatre (04) années de mise en œuvre du sous-programme, correspondant à sa durée prévisionnelle, il a été décidé de la réalisation d’une évaluation finale afin de dresser un bilan de sa mise en œuvre, en analysant les résultats obtenus et les contraintes rencontrées et en proposant des recommandations pour des initiatives similaires et d’autres projets futurs.

Le présent rapport est bâti autour de quatre (04) grandes parties à savoir, *(i) la description de l’intervention* ; (ii) *la méthodologie utilisée pour la réalisation de l’étude* ; (iii) *les résultats de l’évaluation* et (iv) *les éléments de recommandation pour les futurs programmes similaires*.

# **DESCRIPTION DE L’INTERVENTION**

La population en pleine croissance est majoritairement féminine (52% de la population) et surtout très jeune (70% a moins de 35 ans et près de 60% a moins de 20 ans). Les jeunes de 15 à 35 ans représentent environ le tiers (33,4%) de la population totale et plus de 60% de la population active. Cette extrême jeunesse de la population burkinabè pourrait constituer un atout si on en tire le plein potentiel de production.

Cependant, d’importants défis restent à relever en matière de création d’emplois pour les jeunes et les femmes. On peut noter entre autres[[2]](#footnote-2) :

* l’insuffisante offre d’emploi pour absorber la demande d’emplois de plus en plus croissante. En effet, environ 20 000 emplois sont créés chaque année, face à une forte demande estimée entre 140 000 et 150 000 par an ;
* le sous-emploi visible et invisible tant en milieu rural qu’en milieu urbain ;
* la vulnérabilité et la précarité des emplois, notamment dans le secteur informel agricole et non agricole ;
* la faiblesse de la productivité du travail dans le secteur agricole qui pourtant est le plus grand bassin d’emplois

Le déficit d’emplois décents touche en général les femmes et les jeunes, particulièrement ceux vivant en milieu rural. En effet, selon les données de l’EICVM 2009-2010, le taux d’emploi vulnérables est de 92,3% et est plus élevé pour les femmes (95,6% contre 88,2% pour les hommes) surtout en milieu rural où 99,1% des femmes ont des emplois vulnérables.

###### **Tableau 1:Qualité des emplois selon le milieu de résidence et le sexe**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **TAUX DE SOUS EMPLOI** | **TAUX D'EMPLOIS PRECAIRES** | **TAUX D’EMPLOIS SECURISES** | **TAUX D'EMPLOIS VULNERABLES** |
|   | HOMMES | FEMMES | ENSEMBLE | HOMMES | FEMMES | ENSEMBLE | HOMMES | FEMMES | ENSEMBLE | HOMMES | FEMMES | ENSEMBLE |
| ***Ensemble*** | 66,7 | 58,0 | 62,1 | 75,9 | 81,3 | 78,8 | 4,3 | 1,6 | 2,9 | 88,6 | 95,6 | 92,3 |
| ***MILIEU DE RESIDENCE*** |
| ***Urbain*** | 71,8 | 64,4 | 68,3 | 42,3 | 46,3 | 44,2 | 13,1 | 6,7 | 10,1 | 63,6 | 81,3 | 71,9 |
| ***Rural*** | 65,0 | 56,4 | 60,3 | 87,1 | 89,9 | 88,6 | 1,3 | 0,4 | 0,8 | 97,1 | 99,1 | 98,2 |

*Source : Enquête Intégrale sur les conditions de vie des ménages EICVM 2009-2010*

En milieu rural, l’entrepreneuriat se caractérise par la prédominance d’entreprises de très petites tailles, une faible capacité à créer des emplois à grande échelle, une taille réduite de son marché et une faiblesse des valeurs ajoutées générées.

L’élaboration du PARPED se justifie principalement par le fait que la promotion de l’emploi, notamment l’emploi décent, constitue un défi majeur auquel le Gouvernement et ses partenaires au développement s’attèlent à répondre depuis plusieurs années. Les stratégies utilisées puisent leurs sources dans les documents fondamentaux de planification du développement. Il s’agit notamment de :

* la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) sur la période 2011-2015 et
* la politique nationale de l’emploi.

A travers le PARPED, le PNUD entend contribuer à l’atteinte de l’effet 1.3 de son Programme pays intitulé « *les populations vulnérables, particulièrement les femmes et les jeunes ont davantage accès à l’emploi, aux crédits et entreprennent des Activités Génératrices de Revenus (AGR) rentables* ». Le PARPED vise la promotion de l’entreprenariat rural, en particulier des femmes et des jeunes autour de filières porteuses, et plus spécifiquement, le développement des chaines de valeur dans les domaines d’activité des pauvres. Le PARPED a adopté une approche basée sur les marchés inclusifs avec pour valeur, la promotion de l’entrepreneuriat privé comme moteur de l’amélioration des conditions de vie des populations les plus défavorisées. Sa mise en œuvre s’est faite autour du renforcement des capacités des jeunes et des femmes afin de faciliter leur intégration dans les marchés.

Il importe de noter qu’avant le redimensionnement intervenu après la première année de mise en œuvre, le PARPED assumait aussi des interventions de niveau national avec la mise en œuvre des produits visant la promotion de l’emploi décent. Cependant, il cible les régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord pour la mise en œuvre des produits visant la promotion de l’entreprenariat rural des femmes et des jeunes.

Les principes directeurs de la mise en œuvre du sous-programme sont les suivants :

La chaine de résultats du sous-programme peut se résumer comme suit :

**Les populations vulnérables, particulièrement les femmes et les jeunes ont davantage accès à l’emploi, aux crédits et entreprennent des activités génératrices de revenus**

**Objectif: EFFET**

Les producteurs / productrices de deux filières porteuses sont organisés et insérés dans une chaîne de valeur

**Volet** 1: PRODUIT 1

L’information sur le marché de l’emploi est améliorée par l’ONEF

**Volet 2: PRODUIT 3**

Les promotrices et les jeunes promoteurs de MPER sont formés et renforcent la viabilité de leurs MPER dans les deux régions ciblées

**Volet 1: PRODUIT 2**

Les capacités de l’ONEF, de ses cadres et des ses correspondants sont renforcées

**Volet 2: PRODUIT 4**

Les capacités de l’ANPE et des fonds nationaux de promotion de l’emploi et de l’employabilité sont renforcées

**Volet 2: PRODUIT 5**

L’emploi décent et l’employabilité des femmes et des jeunes sont promus dans les deux régions

**Volet 2: PRODUIT 6**

Le Système national de volontariat est étendu à toutes les régions

**Volet 2: PRODUIT 7**

PRODUIT 8:

COORDINATION, GESTION ET SUIVI-ÉVALUATION DU SOUS-PROGRAMME

***Source****: Construit par l’auteur à partir des informations du PARPED*

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du programme comprend :

* Dispositif de pilotage, de gestion et d’exécution du sous-programme :

Un Comité de pilotage composé de vingt (20) membres a été mis en place. Il est composé du Secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l’Emploi, de représentants du Ministère de l’Economie et des Finances (MEF), du Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l’Emploi (MJFPE), du Ministère de l’Agriculture et de l’Hydraulique, du Ministère des Ressources Animales, du Ministère du Commerce, de l’industrie et de l’artisanat (MCIA), de la Maison de l’Entreprise, du PNUD, de représentants u Conseil Régional de la Boucle du Mouhoun et du Conseil Régional du Nord. Les membres du comité de pilotage sont désignés es qualité c’est-à-dire selon les fonctions qu’ils occupent au sein de leur structure d’origine. Ce faisant, il y’a eu une grande mobilité au sein du comité de pilotage tout au long de la mise en œuvre du programme.

* L’Unité de coordination qui compte sept (07) membres est composée comme suit:
* un coordonnateur national,
* un expert des questions d’emploi et de formation professionnelle ;
* un spécialiste des questions d’entreprenariat en milieu rural ;
* un spécialiste en suivi évaluation ;
* un gestionnaire ;
* une secrétaire de direction ;
* un chauffeurs.

Le budget total prévu pour la mise en œuvre du PARPED est de 2 545 000 dollars américains dont 600.000 dollars pour le volet 1 et 1 945 000 dollars pour le volet 2 du sous-programme.

Conformément au dispositif de suivi évaluation du PARPED, le Gouvernement du Burkina Faso et le PNUD ont convenu de réaliser son évaluation finale afin de dresser sur la période de son exécution (2012-2015), le bilan de sa mise en œuvre, d’apprécier les résultats obtenus et d’orienter les décideurs sur d’éventuels programmes similaires.

# **ETENDUE ET OBJECTIFS DE L’ÉVALUATION**

## **ETENDUE DE L’EVALUATION**

L’évaluation porte sur la mise en œuvre du PARPED dans les deux régions cibles que sont la Boucle du Mouhoun et le Nord. Cette évaluation s’est intéressée aux collectivités territoriales, aux structures étatiques, aux groupements et associations partenaires de mise en œuvre et aux bénéficiaires du sous-programme que sont les femmes et les jeunes. L’accent a été mis sur les principaux domaines d’intervention du PARPED, notamment la promotion de l’emploi décent et l’amélioration des revenus des femmes et des jeunes.

## **OBJECTIFS DE L’EVALUATION**

L’objectif principal de l’évaluation est de dresser le bilan de la mise en œuvre du PARPED en analysant les résultats obtenus et les contraintes rencontrées en vue de proposer des recommandations pour des initiatives similaires ou d’autres projets futurs. Cette évaluation se veut être formative afin de tirer les leçons nécessaires de la mise en œuvre du PARPED et de disposer d’une situation de référence pour la conception de prochains projets/programmes similaires.

Il s’agit spécifiquement de :

* apprécier la pertinence du Sous-programme par rapport au contexte et aux priorités nationales ;
* apprécier la stratégie de mise en œuvre ;
* apprécier le degré de mise en œuvre du programme, son efficacité et l’efficience de sa mise en œuvre ainsi que la qualité des résultats obtenus ;
* apprécier l’impact sur les politiques, les populations et l’environnement ;
* analyser spécifiquement les résultats obtenus en matière de renforcement de capacités des acteurs du sous-programme;
* documenter les leçons apprises et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Sous-Programme en vue de capitaliser les bonnes pratiques pour leur diffusion et proposer les conditions essentielles à leur reproductibilité ;
* proposer des recommandations concrètes pouvant permettre d’améliorer les prochaines programmations.

## **CRITÈRES D’ÉVALUATION**

Les critères d’évaluation reposent sur une analyse quantitative et qualitative des résultats atteints dans la mise en œuvre du PARPED. Il s’agit d’apprécier à quel point les processus, résultats et principes retenus ont été conformes aux prévisions.

La présente évaluation compare l’état de la situation consécutive à la mise en œuvre du programme et apporte un jugement sur les écarts constatés. Sur la base des questionnaires adressés aux bénéficiaires et à l’équipe de gestion du programme, cette évaluation apprécie sa pertinence et sa cohérence en fonction des besoins contextuels des populations. L’efficacité, l’efficience et l’impact du PARPED sont appréciés sur la base de la chaine de résultats du sous-programme et des coûts engendrés par sa mise en œuvre. L’analyse de la durabilité du programme est faite sur la base du processus de mise en œuvre et de pérennisation prévu. Enfin, cette évaluation analyse dans quelle mesure, la question du genre a été prise en compte tout au long du processus de mise en œuvre du sous-programme.

## **LES QUESTIONS ÉVALUATIVES**

Les principales questions d’évaluation qui nous ont guidés dans la conduite de cette étude sont les suivantes :

1. **Les questions relatives à la pertinence et à la cohérence :**
* dans quelle mesure les orientations stratégiques du programme sont-elles en cohérence avec les priorités nationales ?
* dans quelles mesures les résultats attendus sont-ils pertinents par rapport aux priorités nationales actuelles ?
* les arrangements institutionnels utilisés sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ?
* dans quelles mesures, les acteurs actuels travaillaient-ils à atteindre les mêmes résultats, avec une compréhension commune et dans une démarche de complémentarité ?
* comment les besoins des bénéficiaires ont-ils été pris en compte dans les différents objectifs et étapes du sous-programme ?
* la mise en œuvre du sous-programme a-t-elle connue la participation effective des partenaires et des bénéficiaires ?
1. **Les questions relatives à l'Efficacité**
* quel a été le niveau d’atteinte des résultats escomptés du sous-programme ?
* comment le PARPED a-t-il contribué à la réalisation des objectifs de l’UNDAF et de la SCADD ?
* le dispositif institutionnel mis en place a-t-il favorisé la mise en œuvre du sous-programme ?
* dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à la promotion de l’emploi décent et à l’amélioration des revenus des femmes et des jeunes dans les régions cibles ?
1. **Les questions relatives à l'efficience**
* les coûts engendrés par la mise en œuvre du projet ont-ils permis d’atteindre les meilleurs résultats possibles ?
* dans quelle mesure les mécanismes de gestion financière ont-ils influencé l'atteinte des résultats attendus du projet ?
* A quel point les bénéficiaires ont-ils eu des performances différentes et quelle en est la justification ?
1. **Les questions relatives à l'impact**
* quels facteurs ont contribué a/ou empêché les différents résultats ?
* dans quelle mesure, les interventions du PNUD ont-elles contribué à l’atteinte des résultats ?
* quel a été l’impact sur les groupes cibles (femmes et jeunes) ?
* quels sont les effets induits du programme dans les secteurs de la production agricole dans les zones d’intervention du sous-programme ?
* quels sont les effets inattendus du programme au niveau des communes ciblées ?
1. **Les questions relatives à la durabilité**
* dans quelle mesure, les bénéfices ou résultats de développement obtenus vont-ils continuer ou ont des chances de continuer après l’achèvement des interventions du PARPED ?
* dans quelle mesure les autorités centrales et décentralisées, les organisations communautaires de base et les services déconcentrés se sont appropriés les interventions du sous-programme ?
* existe-t-il des mécanismes permettant de pérenniser les acquis du PARPED au sein des communes ciblées, des communautés et des services centraux et déconcentrés des ministères impliqués dans la mise en œuvre du sous-programme ?
1. **Les questions relatives à la prise en compte du genre et de l'équité**
* comment l'approche genre et équité a-t-elle été prise en compte dans les différentes étapes du sous-programme (analyse, planification, exécution, Suivi & Evaluation) ?
* en quoi les interventions du programme ont-elles permis d'assurer la participation des femmes et des jeunes aux différentes étapes du sous-programme ?
* dans quelle mesure le sous-programme a permis d'assurer la prise en compte des besoins des plus vulnérables dans les communes ciblées ?

Ces différentes questions ont guidé les analyses menées et la recherche évaluative tout au long du processus d’évaluation. Les réponses à ces questions ont permis de tirer des conclusions consensuelles sur la valeur du PARPED et de formuler des recommandations pour la mise en œuvre de programmes futurs.

APPROCHE ET MÉTHODE D’ÉVALUATION

La présente évaluation utilise des méthodes qualitatives et quantitatives à des fins de mesure et de représentation des résultats atteints par la mise en œuvre du PARPED. En vue de parvenir à une évaluation objective et consensuelle des résultats atteints, l’approche utilisée a été participative, pratique et proactive.

# **Approche méthodologique**

La méthodologie utilisée s’est articulée autour des principales étapes ci-après :

* la rencontre de cadrage de la mission ;
* la revue documentaire ;
* l’échantillonnage ;
* l’élaboration et la validation du projet de plan d’analyse ;
* l’élaboration des outils d’enquête ;
* l’enquête de terrain ;
* le traitement et l’analyse des données ;
* l’élaboration du rapport provisoire ;
* la discussion des résultats provisoires avec les parties prenantes ;
* la restitution du rapport provisoire.

## **SOURCES DE DONNEES**

Cette évaluation utilise des données secondaires et primaires. Les données secondaires ont été collectées à partir des documents reçus de la coordination du PARPED (PTA, rapports d’exécution, etc.), du PNUD (UNDAF, CPD, etc.) et les documents cadre nationaux, de politiques du Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l’Emploi et du Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre (MPFG). Des résultats d’enquêtes nationales et du recensement de la population ont également été consultés.

Quant aux données primaires, elles sont issues des enquêtes terrain menées du 06 au 13 février 2016 auprès des différents acteurs dans les deux régions couvertes par le programme et au niveau central.

Cette stratégie de mobilisation des données tant secondaires que primaires, a l’intérêt de permettre la triangulation de l’information.

## **ECHANTILLON ET CADRE DE L’ECHANTILLON**

### **Champ social de l’enquête**

L’enquête de terrain a pris en compte l’ensemble des bénéficiaires (individuels et organisations professionnelles) du PARPED, toutes catégories confondues, résidant dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord, pour des besoins de conformité au principe de la comptabilité nationale.

### **Champ géographique de l’enquête d’évaluation**

Le champ géographique de l’enquête d’évaluation du programme a été la zone d’intervention du PARPED comme indiqué sur la carte ci-dessous.

Le niveau de représentativité des données à collecter concerne le niveau village et commune des régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord.

**Figure 1: Carte des régions couvertes par le PARPED**



***Source****: Construit par l’auteur à partir des données géographiques*

### **Champ temporel**

 La revue documentaire a permis de mobiliser les données secondaires du 28 janvier au 27 février 2016.

La collecte des données primaires, la saisie et le traitement des informations mobilisées se sont déroulés du 06 au 29 février 2016.

## **TECHNIQUE D’ECHANTILLONNAGE**

La technique d’échantillonnage utilisée dans le cadre de cette enquête est un sondage aléatoire et stratifié selon le domaine d’activité du bénéficiaire. La base de sondage des unités d’échantillonnage est la liste des communes/villages bénéficiaires du PARPED.

On repère dans la base, les bénéficiaires en fonction de la région et du secteur d’activité auquel ils appartiennent. Comme dans le cadre du tirage à probabilités inégales, on distingue la population des bénéficiaires des deux (02) régions par secteur d’activité. Ensuite, on attribue à chaque bénéficiaire d'un secteur d’activité donné, une probabilité d'inclusion en fonction seulement du secteur d’activité. Ainsi, tous les bénéficiaires d'un secteur d’activité dans une région ont la même probabilité d'inclusion (c'est-à-dire le même poids). Cependant, deux bénéficiaires de deux secteurs d’activités différents peuvent avoir des poids différents.

Finalement, la probabilité d’inclusion d’un bénéficiaire à l’échantillon de l’étude serait fonction de la probabilité de tirage du secteur d’activité et est définie par la formule :

$$Poid\_{bénéficiaire, ij}^{Echantillonage}=\frac{nombre de bénéficiaire du secteur j de la région i}{nombre de bénéficiaire du secteur j tirés de la régon i }$$

L’utilisation de cette technique d’échantillonnage se justifie par le besoin de veiller à ce que toutes les catégories de bénéficiaires de chacune des zones cibles soit représentées dans l’échantillon, afin d’assurer que les inférences faites à partir des données recueillies permettent d’analyser différents groupes de bénéficiaires, en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques.

### **Détermination et répartition de l’échantillon**

Il est important dans le processus d’échantillonnage de connaître la taille de la population d’origine. Cette grandeur permet de calculer la taille et le degré de précision de l’échantillon désiré. En effet, un échantillon représentatif permet d’effectuer correctement l’interprétation des résultats lorsque l’on applique à la population totale les conclusions faites sur l’échantillon d’étude (phase d’inférence). Ainsi, on commence par étudier une population globale, puis on se cantonne à l’étude d’une population particulière pour trouver les cibles, pour finir par l’analyse d’un échantillon de la population des bénéficiaires du PARPED.

La formule suivante permet le calcul de la taille optimale de l’échantillon dans le cas de l’estimation d’une proportion, avec un intervalle de confiance de 95%.

$$n=\frac{\frac{t^{2}}{e^{2}}\*p(1-p)}{1-r}$$

$n =$ Taille de l’échantillon

$e =$ Niveau de précision (10% pour cette étude)

$p =$ Degré de variabilité (taux de prévalence estimative)

$t = $Valeur type associée au niveau de confiance requis (2 pour cette étude)

$ r=$ Taux de non réponses (5%).

###### **Tableau 2: Résultats du calcul de la taille de l’échantillon**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Région** | **Proportion (p)[[3]](#footnote-3)** | **Echantillon initial** | **Echantillon ajusté** |
| **Boucle du Mouhoun** | 59,7% | 102 | 40 |
| **Nord** | 70,4% | 88 | 44 |
| **Total** | - | 190 | 84 |

*Source : Nos calculs à partir des données du PARPED et du Rapport de l’Enquête Multisectorielle Continue (EMC), 2014 INSD*

La troisième colonne du tableau donne le nombre de bénéficiaires à enquêter pour une précision au niveau régional de 10%. Tenant compte de la contrainte budgétaire, l’échantillon a été ajusté. L’ajustement a consisté à déterminer la taille de l’échantillon pour une représentativité de 10% au niveau des deux régions. Pour améliorer la précision des estimations au niveau régional, la taille de l’échantillon ajusté a été répartie proportionnellement aux tailles des échantillons représentatifs au niveau régional.

Etant donné que le sous-programme a soutenu deux filières par localité, la taille de l’échantillon de chaque région a été divisée par 2 afin de déterminer le nombre de bénéficiaires à enquêter dans chaque filière. Ainsi, dans la Boucle du Mouhoun, 20 bénéficiaires de chaque filière ont été concernés par l’enquête tandis que 22 bénéficiaires de chaque filière l’ont été dans la région du Nord. En prenant en compte tous ces aspects, 84 bénéficiaires au niveau des deux régions sont concernés par la présente enquête.

L’enquête sur les bénéficiaires individuels a été complétée par des focus groups et l’administration d’un questionnaire auprès de 19 organisations de producteurs bénéficiaires. Environ 300 personnes ont été touchées par cette enquête.

### **Procédure et instruments de collecte des données**

La collecte des données sur le terrain s’est faite au niveau central et au niveau décentralisé. Les données ont été collectées en combinant une série de méthodes complémentaires pour garantir la fiabilité des informations fournies.

Quatre approches principales ont guidé le cadre de l’enquête terrain. Il s’agit de :

1. ***La mobilisation de données secondaires à travers une revue documentaire*:**

Elle vise deux objectifs majeurs :

* avoir une connaissance suffisante du programme afin de produire des outils de collecte de données pertinentes ;
* recueillir les données secondaires sur la conception, la mise en œuvre, la gestion et le suivi du sous-programme.

Ainsi, cette revue documentaire a permis de s’approprier l’ensemble du mécanisme mis en œuvre par le sous-programme et de constituer une base de données permettant de mesurer le niveau d’atteinte des résultats.

Pour ce faire, la mission a consulté les documents disponibles au niveau des différents intervenants, tant au niveau central qu’au niveau décentralisé.

1. ***La mobilisation de données primaires à partir de fora, de focus groups, de grilles d’entretien et des questionnaires individuels (voir Annexe)*.**
* l’approche qualitative utilisant les techniques de discussions de groupes focalisés et d’entretiens semi structurés (homme, femmes et mixtes) avec les acteurs du sous-programme dans chaque région et au niveau central;
* l’approche quantitative basée sur l’enquête individuelle par questionnaire ;
* des visites de réalisations sur le terrain en vue de confirmer les informations issues de l’étude documentaire et des entretiens.

### **Participation des parties prenantes**

La démarche méthodologique qui a guidé la conduite de cette évaluation s’est inscrite dans une approche participative. En vue de parvenir à une évaluation objective et optimale des résultats atteints, les principaux acteurs impliqués dans l’exécution du sous-programme financés par le PNUD et l’État burkinabé ont été associés au processus de revue et d’analyse des résultats du PARPED. Il s’agit notamment des membres de la coordination du programme, du comité de pilotage, ces collectivités territoriales, des services décentralisés impliqués dans le sous-programme, des ONGs et associations partenaires de mise en œuvre et les différents types de bénéficiaires (cf. outils de collecte des données en annexe) en prenant en compte les spécificités de genre. La contribution des parties prenantes a permis de recueillir des données quantitatives et qualitatives essentielles à la bonne compréhension des réalisations et de tirer des constats et des leçons qui pourront servir lors de la préparation d’un éventuel prochain programme.

La confidentialité des informations collectées auprès des différents acteurs a été respectée et les informations ont été utilisées uniquement dans le cadre de la présente évaluation.

### **Limites méthodologiques et contraintes**

Les limites méthodologiques et difficultés rencontrées ayant le potentiel d’apporter des limites au jugement porté par l’évaluation sur les résultats du programme sont les suivantes :

* l’absence d’une situation de référence et des cibles n’a pas facilité la mesure des écarts en vue d’apprécier de façon robuste, l’efficacité, l’efficience et l’impact du sous-programme ;
* la réorientation du sous-programme à mi-parcours et le non-respect des activités prévues par région n’a pas permis à l’évaluation de se baser sur le cadre logique initial du sous-programme mais plutôt sur les PTA ;
* la diversité du mode opératoire sur le terrain a réduit la capacité de l’évaluation à effectuer des comparaisons ;
* la réorientation du type d’évaluation qui a consisté à privilégier les focus groups par rapport aux enquêtes quantitatives par questionnaires individuels auprès des bénéficiaires, par manque de ressources, limite les résultats de l’analyse. En effet, l’enquête individuelle offre l’avantage de compiler les données quantitatives pour apprécier les réalisations et identifier les facteurs qui expliquent le succès ou l’échec, toutes choses égales par ailleurs.
* l’échantillon très réduit à limité également la capacité à mener une analyse très approfondie et à faire des inférences.
* la non mise à disposition de certains documents du sous-programme à temps, ont eu une influence négative non négligeable sur la conduite de l’évaluation ;
* le temps relativement court pour une telle évaluation de même que l’insuffisance des ressources mobilisées pour l’évaluation ont limité l’ampleur de l’évaluation.

Malgré ces difficultés, les résultats de l’évaluation restent valides pour les aspects qui ont été explorés.

# **METHODOLOGIE D’ANALYSE DES DONNEES**

Six (6) axes d’analyse ont été retenus en cohérence avec les principaux critères d’évaluation définis : la cohérence et la pertinence, l’efficacité, l’efficience, les effets, l’impacts et la durabilité.

* La pertinence a permis de savoir dans quelle mesure le projet permet de répondre aux besoins des populations ;
* La cohérence a permis d’analyser de quelle façon les différents produits permettaient d’atteindre les résultats assignés aux volets (cohérence interne) et dans quelle mesure le PARPED contribue aux objectifs des stratégies de développement au niveau national (cohérence externe) ;
* L’efficacité a permis d’apprécier l’atteinte des résultats prévus ;
* L’efficience a permis de faire une analyse des résultats atteints en fonction des coûts lorsque les informations étaient disponibles;
* La durabilité a permis, de voir si les extrants du PARPED sont pérennes et si les bénéficiaires ont gagné en autonomie de façon durable ;
* L’analyse de la prise en compte du genre a permis de voir dans quelle mesure les besoins spécifiques des hommes et des femmes ont été considérés durant toutes les phases de planification et de mise en œuvre du PARPED.

## **Exploitation des données**

Elle a comporté plusieurs étapes dont les plus importantes ont été :

* la vérification des questionnaires remplis et des synthèses des focus groups ;
* la codification des questionnaires ;
* la saisie / éditions des données ;
* l’apurement des fichiers et la tabulation ;
* l’analyse qualitative et quantitative des données mobilisées.

Le logiciel SPSS a été utilisé pour la saisie et l’analyse des données.

## **Analyse des données**

Toutes les données traitées ont été analysées en tenant compte des axes des principaux critères d’évaluation énoncés dans les Termes de Reference.

Les données recueillies à l’aide des focus groups, des fora et des guides d’entretien ont fait l’objet d’une analyse de contenu. Ces analyses ont permis de parvenir à l’élaboration du rapport et des recommandations. La mission d’évaluation a utilisé les méthodes d’analyse de performance ci-après :

* analyse du contenu des déclarations enregistrées lors des enquêtes sur la pertinence, la cohérence et les effets du projet ;
* analyse des ratios en vue d’apprécier les taux d’exécution physique et financière du programme ;
* analyse comparative, lorsque les données le permettent, pour apprécier les taux d’exécution physique et financière du programme entre région, mais aussi selon la filière.
* Une phase de synthèse des informations issues du traitement et de l’analyse des données collectées a permis d’aboutir à l’élaboration des rapports provisoire et définitif.

Résultats de l’évaluation

 Dans cette partie, l’appréciation des résultats de la mise en œuvre du PARPED se fait successivement selon la cohérence, la pertinence, l’efficacité, l’efficience, l’impact et la durabilité des résultats obtenus en matière de renforcement de capacités des bénéficiaires du sous-Programme.

La formulation de certains produits du PARPED est restée assez générale et parfois ambigüe et ne permet pas d’apprécier le type d’appui prévu. Dans d’autres cas, les produits sont trop ambitieux ou vagues (mise en place de chaine de valeur, développement des marchés inclusifs) rendant difficile la formulation d’un jugement. De ce fait, les produits et les activités n’ont pas été définis de manière SMART.

Le PRODOC prévoyait l’élaboration d’une situation de référence au démarrage des activités du sous-programme pour mieux affiner les valeurs de références et mieux préciser les indicateurs et la mise en place d’un système de suivi/évaluation interne des activités du programme.

Cette conception du programme et de son suivi pose problème car l’appréciation de la pertinence et de sa réalisation doit se baser sur l’existence d’indicateurs mesurables des activités du projet définies lors de la phase de planification. De ce fait, les indicateurs de suivi-évaluation doivent être précisés dans le programme initial et définis précisément avec des critères permettant leur suivi et leur évaluation pendant et après l’exécution du sous-programme à partir d’études de base complémentaires aux différents indicateurs qui ont suscité et sous-tendu l’élaboration du programme. Aussi, l’absence d’indicateurs de référence rend difficile l’évaluation du programme.

# **Appréciation de la cohérence du PARPED**

Il s’agit dans cette partie d’évaluer la cohérence des objectifs escomptés et leur adéquation aux problématiques ciblées, au mandat du PNUD et aux priorités nationales ainsi qu’aux besoins des bénéficiaires.

L’effet 1.3 du programme pays du PNUD doit contribuer à une croissance économique accélérée, durable et pro-pauvre (effet UNDAF 1). Les effets escomptés et les stratégies de l’UNDAF tiennent compte des avantages comparatifs du PNUD et des leçons tirées des expériences antérieures.

Le plan d’action du programme pays a permis de mieux prendre en compte la problématique de l’emploi des groupes vulnérables, qui constituent par ailleurs, un défi que le gouvernement du Burkina Faso cherche à relever.

## **Cohérence externe avec les politiques et programmes nationaux**

Les objectifs stratégiques 2 et 3 de la Politique Nationale de l’Emploi (PNE) consacrent une place de choix à la promotion de l’emploi en faveur des jeunes et des femmes. En effet, l’objectif stratégique 2 de la PNE entend renforcer la dynamique de création d’emplois à travers notamment le financement des initiatives privées d’auto-emploi. Le volet 1 du PARPED contribue donc à l’atteinte de cet objectif stratégique. L’objectif stratégique 3 a pour objectifs spécifiques d’améliorer l’employabilité à travers l’élargissement de l’accès à la formation et l’amélioration de sa qualité. Le volet 2 du sous-programme contribue à la réalisation de cet objectif stratégique.

En outre, les objectifs du sous-programme sont en cohérence avec la Politique nationale Genre (PNG), la Politique nationale de protection sociale (PNPS) et de façon globale avec la SCADD et les OMD.

Le PARPED dans sa mise en œuvre à travers son volet 2, contribue à la réalisation des objectifs spécifiques 2 et 4 de la SCADD. En effet, le deuxième objectif spécifique de la SCADD est d’atténuer l’extrême pauvreté et la faim dans le pays dont une des cibles est l’atteinte du plein-emploi productif et un travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes. Le quatrième objectif spécifique de la SCADD vise, lui, à promouvoir l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (Politique Nationale Genre, PNG). Ces deux objectifs spécifiques sont déclinés dans les axes 1, 2 et 4 de la SCADD.

L’axe 1 porte sur le développement des piliers de la croissance accélérée. Dans cet axe, la réduction de la pauvreté demeure, entre autres, un défi majeur à relever pour le Burkina Faso. En effet, près de 44% de sa population vit en-dessous du seuil de pauvreté et pour y faire face, le pays se fixe comme objectif de promouvoir une croissance pro-pauvre à travers une politique de création d’emplois et d’augmentation des revenus des couches les plus pauvres de la population. Ceci se fait par la formulation de politiques volontaristes d’accroissement des revenus pour les pauvres.

L’axe 2 qui est relatif à la consolidation du capital humain et à la promotion de la protection sociale, cerne parmi tant d’autres préoccupations, l’emploi et l’accroissement des revenus.

L’axe 4 est relatif à la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement. Il constitue une condition de réussite de la mise en œuvre de la SCADD. Ces questions transversales intègrent, entre autres, le genre et le renforcement des capacités à travers la mise en œuvre de la Politique nationale de renforcement des capacités (PNRC) et de la PNG.

Le PARPED est donc en phase avec les orientations de la SCADD notamment en ses axes 1, 2 et 4.

## **Cohérence interne du sous-programme**

#### **Cohérence entre les différents volets**

L’analyse montre qu’il y’a une cohérence d’ensemble entre les produits prévus dans le cadre des deux volets du sous-programme. En effet, les deux volets concourent à l’atteinte de l’objectif global du Programme qui est l’augmentation des revenus et la promotion de l’emploi décent. On relève une cohérence entre les objectifs du volet 1 qui visent la promotion des petites et moyennes industries et entreprises rurales et ceux du second volet qui est consacré à la promotion de l’emploi décent et l’accroissement de l’employabilité des jeunes et des femmes. En effet, l’analyse du cadre logique nous montre clairement que les 2 volets sont complémentaires, le premier permettant de renforcer les capacités au niveau local pour la promotion de l’emploi et le second permettant de renforcer les systèmes existants et de mettre en relation l’offre et la demande d’emploi.

Cependant, le PARPED allie interventions en faveur du secteur formel et interventions plus orientées vers l’informel dans le court terme. En effet, le renforcement des systèmes existants concerne pour partie, des structures orientées vers la promotion des emplois formels, tandis que la promotion des micros entreprises individuelles pourrait, pour une grande part, conduire à des emplois informels dans le contexte spécifique du Burkina Faso. Cette approche a certes des avantages mais rend le programme relativement vaste avec le risque de privilégier l’un ou l’autre volet et de perdre de vue le besoin de complémentarité entre eux au cours de la mise en œuvre.

#### **Cohérence entre les effets et les produits**

L’analyse des produits escomptés dans le cadre de la mise en œuvre du sous-programme révèle qu’ils sont en cohérence avec les effets escomptés de l’UNDAF et du programme pays du PNUD. En effet, ces produits concourent à rendre d’une part, la croissance économique plus forte, durable et pro-pauvre et d’autre part, à favoriser l’accès des femmes et des jeunes aux financements nécessaires à l’entreprise d’activités génératrices de revenus.

Le PARPED dans sa conception, permet d’une part, de renforcer les systèmes existants en mettant en lien l’offre et la demande de travail et permet également d’améliorer la capacité des populations vulnérables à générer des revenus.

Les femmes et les jeunes constituent des groupes vulnérables et représentent près de 2/3 de la population active En œuvrant à ce qu’ils aient les capacités d’améliorer leurs revenus, l’on permet non seulement d’améliorer l’accès à l’emploi en général, mais aussi de poser les conditions nécessaires à l’accroissement durable de la production nationale. C’est pour promouvoir l’entrepreneuriat des femmes et des jeunes que le volet 1 du PARPED organise les producteurs des filières, les met en réseau et les forme pour la mise en place et la pérennisation d’activités génératrices de revenus.

La mise en relation entre l’offre et la demande d’emploi est nécessaire à l’amélioration du fonctionnement du marché de l’emploi. Afin d’assurer que les jeunes aient de plus grande chances d’intégrer le marché de l’emploi, le PARPED à travers son volet deux, se propose de promouvoir l’emploi décent et d’améliorer l’employabilité des femmes et des jeunes.

 Ces produits contribuent à la promotion effective de l’employabilité des jeunes et des femmes

#### **Cohérence dans le ciblage**

L’enquête pour l’évaluation du PARPED a concerné les deux (2) régions bénéficiaires du sous-programme PARPED. Le tableau 3 donne la répartition des bénéficiaires enquêtés selon le sexe dans ces régions. Il ressort des résultats de l’enquête de terrain, que les bénéficiaires du PARPED sont constitués majoritairement de femmes (64,1%). La proportion de femmes bénéficiaires enquêtées est plus élevée dans la région du Nord (93,4%) que dans la région de la Boucle du Mouhoun (42,9%). Cela se justifie par le fait que les organisations professionnelles bénéficiaires des interventions du programme dans la région du nord, sont essentiellement des organisations féminines.

###### **Tableau 3:Répartition de l’échantillon par sexe et par région**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Sexe** | **Région** |  |
| **Boucle du Mouhoun** | **Nord** | **Total** |
| **Masculin** | 57,1% | 6,6% | 35,9% |
| **Féminin**  | 42,9% | 93,4% | 64,1% |

***Source****: Nos calculs à partir des données de l’enquête \_2016*

La répartition par classe d’âge des bénéficiaires enquêtés est donnée par le tableau 4. On note que 61,5% des bénéficiaires ont un âge compris entre 18 et 35 ans contre 38,5% de bénéficiaires qui ont plus de 35 ans dans la Boucle du Mouhoun. Au Nord, 53,5% des bénéficiaires sont âgés de moins de 35 ans contre 46,5% qui ont plus de 35 ans. L’âge moyen des bénéficiaires est de 36 ans, le plus jeune a 19 ans et le plus âgés 70 ans. Globalement, le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes et les jeunes sont plus représentés dans la région de la Boucle du Mouhoun.

###### ***Tableau 4:*: répartition de l’échantillon par classe d’âge et par région**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Age | BOUCLE DU MOUHOUN | NORD | Total |
| **M** | **F** | **Total** | **M** | **F** | **Total** | **M** | **F** | **Total** |
| **18 à 35 ans** | 68,7% | 44,4% | 61,5% | 75,0% | 37,8% | 40,8% | 69,2% | 42,7% | 53,5% |
| **Plus de 35 ans**  | 31,3% | 55,6% | 38,5% | 25,0% | 62,2% | 59,2% | 30,8% | 57,3% | 46,5% |

***Source****: Nos calculs à partir des données de l’enquête \_2016*

Dans un premier temps, le PARPED cible les zones rurales où l’entreprenariat est dominé par des micro-entreprises peu orientées vers le marché, incapables de créer des emplois rémunérateurs à grande échelle et ayant de faibles valeurs ajoutées du fait de la faible capacité des acteurs. Le ciblage du milieu rural a donc concerné les zones les plus vulnérables en matière d’emploi, répondant ainsi à un objectif d’équité.

Ensuite, le PARPED cible les femmes et les jeunes qui sont les catégories de populations ayant le moins accès aux ressources productives et connaissant les situations d’emploi les plus précaires.

Enfin, le PARPED a été mis en œuvre dans la Boucle du Mouhoun et dans la Région du Nord qui sont parmi les trois (03) régions les plus pauvres du pays (taux de pauvreté de 68.1% et 56% respectivement). Le ciblage de la Région du Nord pourrait facilement se justifier du fait de la situation de pauvreté. Cependant, il faut noter que les critères qui ont guidé le choix des régions d’intervention répondent plus à un besoin opérationnel (concentration des programmes du PNUD dans la région de la boucle du Mouhoun) qu’à un ciblage basé sur des critères objectifs de besoins en matière d’emploi.

*Il convient à ce niveau d’émettre une réserve quant à la méthode de ciblage, spécialement en ce qui concerne la Boucle du Mouhoun dans la mesure où le ciblage d’un programme d’emploi gagnerait à être réalisé sur la base d’indicateurs d’emploi. Cette faiblesse liée à l’équité dans le ciblage géographique ne remet cependant pas en cause la pertinence du programme pour les bénéficiaires.*

# **Appréciation de l’efficacité et de l’efficience du PARPED**

Cette partie est consacrée à l’appréciation des niveaux de réalisation des objectifs du sous-programme en comparant les réalisations effectives par rapport aux prévisions afin d’analyser les écarts et les contraintes ayant empêché l’atteinte éventuelle de certains résultats escomptés. Les informations proviennent essentiellement des rapports annuels d’activités de la Coordination, du PNUD et des résultats de l’enquête terrain effectuée dans le cadre de cette évaluation.

## **Appréciation de l’efficacité de la mise en œuvre du Volet 1 relatif à la promotion de l’entreprenariat en faveur des femmes et des jeunes en milieu rural**

1. **Produit 1** : **Les producteurs / productrices de deux filières porteuses sont organisés et insérés dans une chaîne de valeur**

L’objectif principal visé à travers ce produit était d’identifier deux filières porteuses dans chacune des deux régions d’intervention et d’organiser les producteurs et productrices de ces filières autour d’une chaîne de valeur.

Dans le cadre de la réalisation de ce produit, deux filières porteuses ont été identifiées par région à savoir, **le fonio et la volaille locale** dans la région de la Boucle du Mouhoun, d’une part, **le moringa et la volaille locale** dans la région du Nord, d’autre part. Cependant, dans le cadre de la promotion des emplois verts, la région de la Boucle du Mouhoun a également bénéficié de la filière moringa.

La promotion de ces filières porteuses s’est basée sur des groupements - dont 35 dans la Boucle du Mouhoun et 30 dans le Nord. L’accompagnement du PARPED a permis à certains d’entre eux qui n’avaient pas d’agrément de se formaliser. Ces groupements ont bénéficié d’un renforcement de leurs capacités techniques et /ou matérielles à savoir les formations et les dotations en matérielles de production et de transformation. On note également, la création de deux (02) unions (départementale et provinciale) de transformatrices de fonio. Cependant, la création de trois (03) Unions provinciales de commerçants de volaille de Dédougou et de transformatrices de moringa du Yatenga et du Loroum n’a pas été effective à cause du changement de la réglementation.

En outre, dans le cadre de la promotion des chaines de valeur, certaines organisations de producteurs/productrices ont pu participer à des foires régionales et nationales en vue de la promotion de leurs produits. Ces appuis techniques, matériels et organisationnels ont permis aux femmes et aux jeunes organisés au sein des groupements et unions, de consolider et d’améliorer leurs activités respectives sur les plans de l’envergure et de la qualité des produits et prestations.

D’une manière générale, le niveau de réalisation de ce produit est satisfaisant au regard des activités menées relativement à celles qui étaient prévues dans les Plans de Travail Annuels (PTA).

*Il ressort de l’étude terrain qu’au-delà de ces appuis, il s’avère nécessaire de mettre en place des chaines de valeur et d’organiser en réseau les producteurs et productrices, depuis la production jusqu’à la commercialisation en passant par la transformation.*

1. **Produit 2 : Les promotrices et les jeunes promoteurs de MPER sont formés et renforcent la viabilité de leurs MPER dans les deux régions ciblées**

Ce produit était principalement consacré au renforcement des capacités techniques des promotrices et promoteurs des MPER à travers les formations et la mise en relation avec les structures spécialisées en appui conseil.

Dans le cadre de la réalisation de ce produit, 860 promoteurs et promotrices de MPER ont bénéficié de formations en techniques d’élevage de la volaille locale. Certains promotrices/promoteurs ont bénéficié de formations sur les bonnes pratiques d’hygiène et de transformation de la volaille, du fonio et du moringa.

Aussi, le programme a financé l’élaboration de 422 plans d’affaires au profit des promotrices/promoteurs dans le cadre de ce produit. Cependant, l’examen de certains de ces plans d’affaires montre leur faible qualité sans doute à cause de la modicité des frais payés aux techniciens en charge du montage (en moyenne 5000 FCFA par plan d’affaires) et à la non-participation de la plupart des promoteurs au montage. Les actions réalisées dans le cadre de ce produit ont permis à certains jeunes hommes et femmes, promoteurs de MPER (i) de consolider et d’élargir les activités de leurs micros entreprises à travers les appuis (financier et matériel) accordés et (ii) de renforcer leurs compétences en matière de gestion de micros entreprises par le biais des formations

Le manque d’accompagnement en ressources nécessaires n’a pas permis une constante mobilisation des structures spécialisées (services techniques de promotion de l’emploi, de l’élevage, de l’agriculture etc.) pour l’appui conseil des entreprises et industries du monde rural.

Cependant, il convient de relever que l’assistance technique spécialisée a été bien identifiée. En effet, les services techniques déconcentrés ont été mobilisés en fonction des secteurs d’intervention du PARPED. C’est ainsi que les services en charge de l’élevage, de l’agriculture, de l’environnement, de l’emploi et des jeunes ont été retenus comme partenaires techniques de mise en œuvre. Malheureusement, son déploiement pour l’encadrement des promoteurs a été très limité du fait de l’insuffisance des ressources, de la faible communication et de la faible implication de certaines structures, particulièrement les directions régionales du ministère en charge de l’emploi.

*Le niveau de réalisation de ce produit est moyen au regard de la faiblesse de l’assistance technique au profit des promoteurs de MPER, et de la faible qualité des plans d’affaires élaborés reflétant les contraintes dans le suivi des promoteurs et le renforcement des capacités. Par ailleurs, la faible qualité de certains plans d’affaires a fortement compromis leur financement*.

A titre illustratif, sur 119 dossiers présentés au FAIJ dans la Boucle du Mouhoun, 95 sont passés au comité de prêt, 30 n’ont pas reçus un avis favorable de financement et 65 sont bancables. Au FAPE, seul un groupement (Rélwende des commerçants de volaille de Dédougou) a bénéficié d’un appui.

Dans les localités comme de Bladi, Paradé, Magnimasso où la volaille a été fournie par les services techniques déconcentrés et non achetée par les bénéficiaires eux-mêmes, le taux de mortalité a été élevé.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

## **Appréciation de l’efficacité de la mise en œuvre du Volet 2 relatif à la promotion de l’emploi décent et à l’accroissement de l’employabilité** **des femmes et des jeunes**

Le PARPED a eu une bonne stratégie d’approche en s’appuyant sur les structures existantes du ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l’emploi. Leur implication est de nature à faciliter la capitalisation des acquis du PARPED.

1. **Produit 3 : L’information sur le marché de l’emploi est améliorée par l’ONEF**

L’implication de l’ONEF avait pour objectif principal d’améliorer la production de l’information relative au marché de l’emploi en la désagrégeant aux niveaux national, local, sectoriel, en vue d’un meilleur suivi-évaluation de la PNE. Malheureusement, les activités devant concourir à l’amélioration de l’information n’ont pas été mises en œuvre du fait du redimensionnement du sous-programme à mi-parcours. En effet, de toutes les activités prévues pour être exécutées par l’ONEF, seule l’élaboration de l’annuaire statistique 2011 a reçu un accompagnement du PARPED. Celui de 2012 n’a pas été élaboré par manque de ressources.

1. **Produit 4 : Les capacités de l’ONEF, de ses cadres et de ses correspondants sont renforcées**

Suite à un recentrage du sous-programme en 2014 pour insuffisance de ressources, l’axe amélioration de l’information sur le marché du travail a été supprimé. Cependant, « l’ONEF a été impliqué que dans la conception, participé aux sessions du comité de pilotage et aux missions de suivi terrain ».

Par ailleurs, le véhicule tout terrain acquis au profit de l’ONEF et qui devrait être utilisé pour la réalisation des activités entrant dans le cadre de l’amélioration de l’information sur le marché du travail, constitue un investissement improductif pour le PARPED.

*Il convient de conclure que le PARPED a eu une performance peu significative en matière d’amélioration des capacités de l’ONEF.*

1. **Produit 5 : Les capacités de l’ANPE et des fonds nationaux de promotion de l’emploi et de la formation professionnelle sont renforcées**

Dans le cadre du sous-programme, il était prévu l’élaboration d’un plan stratégique de développement de l’ANPE et l’examen des stratégies de promotion de l’emploi et de l’entreprenariat. Seule, l’élaboration du plan stratégique a été effective.

Au titre des renforcements des capacités des Fonds de promotion de l’emploi, six (06) volontaires des nations unies (VNU) ont été recrutés pour les appuyer. Ces derniers ont été remplacés par la suite par trois (03) animateurs recrutés au compte du PARPED. Quant aux cadres des Fonds, ils ont bénéficié de formations en suivi-évaluation de micro-projets et en gestion axée sur les résultats (GAR). Une étude de faisabilité relative au transfert aux régions de la décision d’octroi de crédit des Fonds du MJFIP a été réalisée. L’étude de la fusion des différents Fonds n’ayant pas été réalisée, le renforcement des capacités de la nouvelle structure qui serait issue de cette fusion devenait sans objet.

L’implication de l’ANPE a consisté à la participation au comité de pilotage et la formation aux métiers à travers une convention signée avec le PARPED. Cependant, la structure estime que le PARPED aurait gagné davantage en efficacité en s’appuyant sur son dispositif.

L’ANPE et les fonds nationaux de financement sont des services publics d’emploi intervenant dans le renforcement de l’employabilité et dans l’insertion professionnelle des jeunes hommes et femmes. Le renforcement de leurs capacités à travers le PARPED permet donc d’améliorer leurs prestations respectives en faveur de leur public cible qui est le même que celui du PARPED.

1. **Produit 6 : L’emploi décent et l’employabilité des femmes et des jeunes dans les deux régions sont promus**

En ce qui concerne ce produit, les rapports d’exécution annuels du PARPED montrent que 1071 femmes et jeunes ont bénéficié de la formation aux métiers et que 1374 ont bénéficié de la formation en entrepreneuriat.

Aussi, 348 jeunes ont bénéficié d’une prise en charge à hauteur de 80% de leurs frais de scolarité et 43 couturiers ont été perfectionnés. Cependant, la stratégie de subvention a été fortement critiquée par certains élèves et leurs parents et a créé des frustrations et des plaintes en leur sein (méthode de sélection des 20 premiers d’une même classe). Ce qui a conduit à la révision de la méthode de subvention qui a permis de prendre en compte tous les élèves d’une classe ciblée tout en gardant le montant global de la subvention avec pour conséquence, la baisse du montant de la subvention par élève.

En 2015, dans le cadre de la facilitation de l’accès des promoteurs au crédit, 03 groupements totalisant ensemble 44 membres et 01 promoteur individuel ont eu accès au financement ; 75 promoteurs appuyés par le programme ont été déclarés admissibles au financement du FAIJ. Au total, sur 222 dossiers présentés sur la période, 04 été financé par le FAIJ, soit un taux de 1,8% .

Des jardins potagers de moringa ont été aménagés au profit des producteurs/productrices dans le cadre de la promotion des emplois verts. Ainsi, au total 17 jardins potagers ont été aménagés au cours de la mise en œuvre du programme dans les deux régions dont deux ne sont pas fonctionnels.

Deux études préalables à la mise en œuvre de certaines actions du programme ont été réalisées dans le cadre de ce produit. Il s’agit de :

* l’étude de faisabilité pour l’identification des opportunités d’emplois verts dans les deux régions ;
* l’étude sur les contraintes d’accès des bénéficiaires aux crédits des Fonds de financement et des IMF.

*Globalement, le niveau d’atteinte des cibles de ce produit est satisfaisant. Cependant, il convient de déplorer la faible réalisation de certaines activités porteuses d’emplois durables tels que le financement des projets d’entreprises des femmes et des jeunes producteurs, le développement des marchés inclusifs et la promotion des emplois verts au regard de leur nombre et de leur envergure.*

1. **Produit 7 : Le système national de volontariat est étendu à toutes les régions**

En ce qui concerne ce produit, on peut relever en termes de réalisations, la formation en entreprenariat de 105 post-volontaires, la réalisation d’une étude de faisabilité sur l’ouverture du système national de volontariat au secteur privé, l’acquisition d’un logiciel de gestion des bases de données PNV-B, la formation des acteurs à l’utilisation de la base de données. Par ailleurs, un atelier de sensibilisation et de plaidoyer auprès des syndicats et des personnes ressources a été organisé dans le cadre de l’ouverture du volontariat au secteur privé. Il faut noter que le système national de volontariat est un moyen pour les jeunes, d’acquérir de l’expérience professionnelle et donc de renforcement de leur employabilité.

 Il convient cependant de noter que l’extension du système national de volontariat à toutes les régions a été réalisée avant le démarrage du projet.

*La réorientation des activités de ce produit vu plutôt sous l’angle de « Contribuer à la capitalisation et à l’accroissement de la visibilité des interventions du PNV-B » a eu une performance remarquable.*

Un récapitulatif des interventions du PARPED par produit assorti d’un résumé des actions réalisées se trouve en annexe (***Tableau 12)***.

## **Appréciation de l’accès aux interventions du sous-programme**

1. **Accès aux formations**

Les données de l’enquête indiquent que tous les bénéficiaires enquêtés dans la région de la Boucle du Mouhoun ont reçu une formation avec le PARPED. Dans la même région, 68 % des bénéficiaires enquêtés (66,7% des femmes et 68,8% des hommes bénéficiaires enquêtés) ont reçu des kits (matériel), 32% (18,8% des femmes et 50% des hommes) des bénéficiaires enquêtés ont été sensibilisés, 18% (12,5% des femmes et 25% des hommes bénéficiaires enquêtés) ont été organisés et 4% (8,3% des femmes et 0% des hommes bénéficiaires enquêtés) ont reçu un financement avec l’appui du PARPED.

Au Nord, 90% des bénéficiaires enquêtés ont été formés dont 89,3% de femmes. La totalité des hommes bénéficiaires de cette région ont été formés. 81,7% (82,1% des femmes et 75% des hommes) ont bénéficié de kit (matériel), 35% des bénéficiaires enquêtés au nord ont reçu un financement soit 35,7% des femmes et 25% des hommes. Au total 16,5% des bénéficiaires enquêtés au nord ont été sensibilisés dont 25% des hommes. Les femmes ont été moins sensibilisées (16,1%).

###### ***Tableau 5:*Répartition des bénéficiaires selon le type d’assistance reçue et selon le sexe**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Typed’assistance | BOUCLE DU MOUHOUN | NORD | Total |
| ***M*** | ***F*** | ***Total*** | ***M*** | ***F*** | ***Total*** | ***M*** | ***F*** | ***Total*** |
| Sensibilisation | 18,8% | 50,0% | 32,1% | 25,0% | 16,1% | 16,7% | 19,2% | 29,3% | 25,7% |
| Formation | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 89,3% | 90,0% | 100,0% | 93,5% | 95,8% |
| Financement | 0,0% | 8,3% | 3,6% | 25,0% | 35,7% | 35,0% | 1,9% | 25,0% | 16,7% |
| Kits | 68,8% | 66,7% | 67,9% | 75,0% | 82,1% | 81,70% | 69,2% | 76,1% | 73,6% |
| Organisation | 12,5% | 25,0% | 17,9% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 11,5% | 9,8% | 10,4% |

***Source :*** *Nos calculs à partir des données de l’enquête \_2016*

Les données de l’enquête terrain montrent que les formations reçues par les bénéficiaires de la région du Nord ont principalement porté sur l’entreprenariat, l’apprentissage de métiers, la démarche commerciale, la gestion financière. Dans la Boucle du Mouhoun, les bénéficiaires ont reçus des formations axées principalement sur l’entrepreneuriat, la démarche commerciale et la recherche de financement. Aussi, outre les formations du PARPED, certains bénéficiaires ont reçu des formations d’autres partenaires sur le terrain et dans d’autres domaines comme le marketing.

Il ressort globalement des documents du PARPED que 3971 bénéficiaires ont été formés dans les différentes filières dont 2082 femmes et 1889 jeunes entre 2013 et 2015.

Au regard de ces résultats, le PARPED semble avoir mis l’accent sur la formation aux métiers. En effet, dans la région du Nord, 16,7% des enquêtés ont bénéficié de ces formations dont 15,8% de femmes et 33,3% d’hommes. Dans la région de la Boucle du Mouhoun, la plupart des formations ont porté sur l’entreprenariat (25% de femmes et 18,8% d’hommes). Dans ces formations, les proportions de femmes bénéficiaires restent supérieures à celles des hommes.

En ce qui concerne les Organisations Professionnelles bénéficiaires (OP) celles de la région de la Boucle du Mouhoun ont reçus du PARPED des formations sur la gestion administrative et organisationnelle et la gestion financière. Au Nord, les OP ont reçu des formations axées principalement sur la gestion administrative et organisationnelle, la gestion financière et la gestion commerciale.

1. **Appréciation de l’accès au financement**

Deux principales sources ont été utilisées pour le financement des activités appuyées par le PARPED. Il s’agit notamment des appuis pour le montage des plans d’affaires et du financement proprement dit de l’activité du promoteur. L’apport personnel constitue une contrainte pour les promoteurs. Aussi, pour le financement de leurs activités, le PARPED apporte une subvention aux promoteurs pour leur apport personnel afin de faciliter leurs accès aux ressources des Fonds d’appui.

Dans la Boucle du Mouhoun, il ressort de l’enquête menée, que 7,4% des potentiels bénéficiaires identifiés ont bénéficié d’un appui au montage de leur plan d’affaires et seulement 3,7% ont reçu une contribution à leur apport personnel pour accéder au financement. Dans cette région, ce sont principalement les femmes qui ont bénéficié ces deux types d’appui (16,7% et 8,3% des femmes ont bénéficié des appuis au montage de leur plan d’affaires et une contribution à leur apport personnel).

Au nord, 12,7% des bénéficiaires dont 33,3% des hommes et 11,8% des femmes ont reçu un appui au montage de leur plan d’affaires et 9,1% dont 9,8% des femmes et 0,0% des hommes ont eu une contribution à l’apport personnel. Dans les deux régions d’intervention du PARPED, environ 80% des bénéficiaires (77% des femmes et 97,8% des hommes bénéficiaires enquêtés) ont reçu d’autres types d’accompagnements. Il s’agit principalement des dotations en kits, des subventions et des financements directs.

Les données du tableau 6, montrent que les financements reçus étaient principalement destinés à la création de micro entreprises soit 51,9% dans la Boucle du Mouhoun et 45,1% au Nord et au renforcement des activités (48,1% dans la Boucle du Mouhoun et 43,1% au Nord).

Dans la Boucle du Mouhoun, les financements reçus par les femmes étaient destinés à la création de micro entreprises (66,7% des femmes bénéficiaires) tandis que ceux reçus par les hommes visaient le renforcement des activités (60% des hommes et 33,3% des femmes). Contrairement au nord, tous les hommes bénéficiaires enquêtés ont reçus leur financement pour la création de micro entreprises, alors respectivement 41,7% et 45,8% des femmes ont reçus des financements pour la création de leur micro entreprise et le renforcement des activités.

###### **Tableau 6: répartition des bénéficiaires selon la destination du financement reçu par région**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  Destination du financement | BOUCLE DU MOUHOUN | NORD | Total |
| ***M*** | ***F*** | ***Total*** | ***M*** | ***F*** | ***Total*** | ***M*** | ***F*** | ***Total*** |
| Création de la micro entreprise | 40,0% | 66,7% | 51,9% | 100,0% | 41,7% | 45,1% | 43,8% | 52,4% | 49,2% |
| Renforcement des activités | 60,0% | 33,3% | 48,1% | 0,0% | 45,8% | 43,1% | 56,3% | 40,5% | 46,2% |
| Autre (à préciser) | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 12,5% | 11,8% | 0,0% | 7,1% | 4,5% |

***Source****: Nos calculs à partir des données de l’enquête, 2016*

1. **Appréciation du niveau de financement**

Le tableau 15 en annexe, montre que le PARPED a octroyé des financements dont le montant moyen s’élève à 12 885 FCFA pour les bénéficiaires individuels de la Boucle du Mouhoun et à 14 856 FCFA pour les bénéficiaires individuels du Nord. Le montant maximum de financement reçu par les bénéficiaires individuels pour l’élevage de la volaille est de 16 500 FCFA dans la Boucle du Mouhoun et de 17 500 FCFA dans le Nord. Globalement, les Organisations professionnelles, ont reçu chacune la somme de 150 000 FCFA en appui à leur fonds de roulement. Cet appui ne prend pas en compte le coût d'installation du jardin et du matériel d’exploitation.

Il convient de souligner que l’appui du PARPED en fonds de roulement parait dérisoire pour créer et entretenir une MPER. En effet, il ressort des entretiens que des projets similaires accordent des fonds beaucoup plus important que le PARPED. Les tableaux 16 et 17 en annexe montrent le montant moyen du financement obtenu par les bénéficiaires individuels selon le sexe et selon la classe d’âge. Il apparaît que c’est plus les jeunes et les femmes qui ont plus bénéficié de ces financements.

1. **Appréciation de la mise en réseau**

La mise en réseau a concerné les bénéficiaires notamment pour l’écoulement de leurs produits. Dans la région de la Boucle du Mouhoun, 32% des bénéficiaires dont 56% de femmes ont été mis en réseau. Cette proportion est de 29% au Nord dont 94% de femmes et de 31% au niveau des deux régions dont 70% de femmes.

Parmi ceux qui ont été mis en réseaux, la plupart affirment qu’elle leur a été bénéfique en ce qu’elle leur a permis d’avoir des connaissances, de partager des expériences, de faciliter l’écoulement de leurs produits ou d’être en contact avec des institutions de financement. La mise en réseau semble avoir été positive pour ceux qui en ont bénéficié.

## **Appréciation de l’exécution physique et financière du sous-programme**

L’écart entre les activités prévues dans le document de programme (PRODOC) et celles retenues dans les PTA à cause de son redimensionnement, nous amène à nous baser essentiellement sur les PTA adoptés par le comité de pilotage pour apprécier l’exécution physique et financière. Ces appréciations se sont alors faites à partir des ressources réellement mobilisées et de ce que ces dernières ont permis de réaliser.

1. **Appréciation de l’exécution physique**

Le tableau ci-après donne l’exécution physique du sous-programme par volet.

###### **Tableau 7: Taux d’exécution physique du sous-programme**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **VOLETS** | **ANNEES** | **TOTAL** |
| **2012** | **2013** | **2014** | **2015** |
| **VOLET 1 :** Promotion de l’entreprenariat en faveur des femmes et des jeunes en milieu rural |  | 75% | 94,125 | 92,14 | **85,13%** |
| **VOLET 2 :** Promotion de l’emploi décent et accroissement de l’employabilité des femmes et des jeunes |  | 100% | 95% | 85 % | **93.33%** |
| **VOLET 3 :** Coordination, gestion et suivi-évaluation du sous-programme |  | 96,66 | 100% | 100% | **98,89%** |
| TOTAL  |  | **90,55%** | **96,38%** | **90,42%** | **92,45%** |

***Source****: Rapports annuels du PARPED*

Le taux d’exécution physique global du sous-programme est estimé à 92,45% au cours de la période 2013-2015, dont 85,13% pour le volet 1 et 93,33% pour le volet 2. En ce qui concerne les activités de coordination et de gestion du sous-programme, regroupées dans le 3ème volet, elles ont connu un taux d’exécution physique d’environ 99%. Notons que l’axe dédié à l’amélioration de l’information sur l’emploi et la formation professionnelle a été supprimée.

1. **Analyse du niveau de mobilisation et de l’allocation des ressources**

Le PARPED dans sa conception a prévu la mise en œuvre de sept (produits), prévoyant un besoin financier total de 2.545.000 dollars US sur la période 2012-2015. Les données reçues du PNUD (extrait du système ATLAS),[[4]](#footnote-4) montrent que le total des ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PARPED s’est élevé à 1.073.897 dollars US, soit un taux de mobilisation relativement faible de 43.4%.

**Figure 2: Taux de mobilisation de ressources du PARPED**

|  |  |
| --- | --- |
| Previsions Produit 8 = 0 |  |

***Source****: Construit par nous à partir des données du PNUD et du PARPED, 2016*

Le graphique ci-dessous montre que non seulement le budget mobilisé reste très en deçà du budget prévu, mais également qu’il existe de grandes disparités entre produits. En effet, si aucune ressource n’a été mobilisée au profit du produit 4 et que le produit 3 n’a réussi à être financé qu’à hauteur de 6%, plus de 40% des besoins du produit 1 ont été couverts.

*Il convient donc de noter que les ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PARPED ont été faibles. Cependant, En excluant les ressources affectées au produit 8, le taux de mobilisation s’établirait à 28.4%. Le programme a donc réussi à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du produit 8, relatif au fonctionnement à hauteur de 370.132 dollars sur la période 2013 à 2015.*

**Figure 3: Répartition des ressources mobilisées du PARPED par produit**

***Source****: Construit par nous à partir des données de l’enquête terrain 2016*

L’analyse de l’affectation des ressources disponibles par produit montre que le produit 8 destiné à la coordination est celui qui a le plus grand poids sur le budget (34%) tandis que le produit 7 et le produit 3, avec 2% des ressources chacun, sont ceux ayant obtenu la part de budget la plus faible. La mobilisation des ressources semble avoir été faite en faveur de la coordination du programme, au regard des dépenses incompressibles de ce volet tandis que les produits visant le renforcement des systèmes et le financement des bénéficiaires (raison d’être du PARPED), n’a pas connu une mobilisation conséquente des ressources.

1. **Appréciation de l’exécution financière**

Sur la base des données fournies par le PNUD, la comparaison entre les ressources effectivement mobilisées pour la mise en œuvre du programme et les ressources dépensées, montre que le taux d’exécution globale a été de l’ordre de 93,4%. Cependant, l’analyse des taux d’exécution par produit montre que, excepté le produit 4 qui n’a connu aucune exécution, les taux d’exécution vont de 60,3% pour le produit 2 à 114,8% pour le produit 8. L’analyse temporelle du taux d’exécution montre que ce dernier a été de 65% en 2012 et s’est ensuite établi au-dessus de 95% pour les années suivantes.

**Figure 4: Evolution du taux d’exécution financière par volet et produits du PARPED**

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

***Source :*** *Construit par nous à partir des données du PNUD\_2016*

L’analyse de l’exécution financière montre que ce dernier a, d’une part, été erratique au fil des années. D’autre part, il importe de noter que l’efficacité dans la mise en œuvre des activités a été différente d’un produit a un autre et d’un volet à un autre ; le volet 2 enregistrant un taux d’exécution plus élevé avec 101% contre seulement 65% pour le volet 1 qui est cependant celui qui le plus orienté vers les activités en faveur des femmes et des jeunes sur le terrain.

*Il convient alors de conclure que, même si de façon globale le PARPED semble avoir eu une efficacité appréciable dans l’exécution des ressources allouées, cette performance semble devoir être nuancée dans la mesure où elle cache des disparités importantes entre les différents produits et les deux volets du programme.*

## **Appréciation de l’efficience d’allocation et dans la mise en œuvre du PARPED**

***8.5.1. Appréciation de l’efficience d’allocation des ressources***

La plus grande difficulté d’exécution du PARPED, réside dans celle que le PNUD a connue pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du programme. L’appréciation de l’efficience d’allocation se fera sur les produits 1 à 7. Il ne sera pas tenu compte du produit 8 qui d’une part, est financé majoritairement par la contrepartie nationale et d’autre part, a connu le plus fort taux de mobilisation. Au regard des financements mobilisés, il ressort que par rapport au budget mobilisé pour les produits, le produit 6 a été le plus dotés suivi respectivement des produits 5, 2, 7 et 3.

L’appréciation de l’efficience sur la base des coûts unitaires n’a pas été possible du fait de l’absence d’informations y relatives. En effet, il n’a pas été possible pour l’évaluation d’obtenir les coûts spécifiques relatifs aux formations réalisées et à l’acquisition des kits au moment de l’évaluation. L’imprécision dans la formulation des produits et les activités qui ne sont pas parfois en adéquation avec les produits escomptés ne permet pas non plus d’apprécier convenablement l’efficience.

Aussi, afin d’apprécier l’efficience, cette évaluation s’est focalisée sur la construction d’un indice d’efficience mettant en rapport les taux d’exécution financière et les taux d’exécution physique.

$$Eff\_{i}= \frac{Tf\_{i}}{Tp\_{i}}$$

Avec $Eff\_{i}$ l’indice d’efficience, $Tf\_{i}$ le taux d’exécution financière et $Tp\_{i}$ le taux d’exécution physique. L’indice i représente un produit ou un volet spécifique. Ainsi, un indice d’efficience supérieur à 1, indique que les ressources dépensées ont permis d’atteindre des résultats moins importants que prévus, tandis qu’un indice inférieur à 1, permet de conclure que le PARPED a été efficient en coût.

###### **Tableau 8: Indices d’efficience par volets du PARPED**

|  |
| --- |
| Indice d'efficience |
| VOLETS | **2013** | **2014** | **2015** | **Total** |
| VOLET 1 : Promotion de l’entreprenariat en faveur des femmes et des jeunes en milieu rural | 1.356 | 0.005 | 1.333 | 0.765 |
| VOLET 2 : Promotion de l’emploi décent et accroissement de l’employabilité des femmes et des jeunes | 0.980 | 1.183 | 0.868 | 1.065 |
| Produit 8: Coordination, gestion et suivi-évaluation du sous-programme | 1.039 | 1.372 | 1.337 | 1.161 |
| **TOTAL PARPED** | 1.102 | 0.994 | 1.051 | 1.010 |

*Source : Construit par nous à partir des données du PARPED (efficacité physique) et du PNUD (efficacité financière), 2016*

L’analyse du tableau ci-dessus montre que le niveau d’efficience globale du PARPED est peu satisfaisant. Cependant, il est nécessaire de noter que seul le volet 1 à un indice d’efficience inférieur à 1. De plus, le produit 8 qui concentre des dépenses récurrentes (coordination) est celui dont la mise en œuvre a été la moins efficiente. Cela semble être dû à des dépenses peu productives destinées à assurer qu’une plus grande part du budget soit dépensée, sans que les résultats soient atteints de façon optimale. En effet, l’analyse des lignes budgétaires du produit 8 montre que la majeure partie des dépenses ayant eu les plus haut taux d’exécution concernent des dépenses de matériel et de missions de supervision.

Dès la fin de la première année d’exécution du PARPED en 2012, le COPIL s’est rendu compte des difficultés du PNUD à mobiliser les ressources nécessaires pour exécuter le programme conformément au PRODOC. Ce constat devrait se traduire par une révision d’ensemble du programme et de sa mise en œuvre pour le rendre plus efficient, en mettant l’accent sur les activités ayant un effet direct sur les bénéficiaires (recommandation du PNUD).

Dans ce sens, certaines études auraient pu être annulées pour permettre d’allouer davantage de ressources aux actions directes en faveur des bénéficiaires, notamment la mise en œuvre des volets opérationnels (volets 1 et 2), d’autant plus que la plupart de ces études n’ont pas été assez pertinentes au regard des objectifs du programme et des contraintes budgétaires. Il s’agit entre autres, des études suivantes :

* étude de faisabilité de l’ouverture du Programme National de Volontariat au secteur privé ;
* étude de faisabilité de la fusion des Fonds nationaux de financement du MJFPE ;
* étude de faisabilité du transfert aux régions de la décision d’octroi de crédits des Fonds.

Par ailleurs, certaines études ou revues documentaires devraient être réalisées en amont afin de mieux orienter la définition du programme et l’élaboration du PRODOC. Il s’agit notamment des études ci-après :

* étude de faisabilité pour l’identification des opportunités d’emplois verts dans les deux régions ;
* étude de faisabilité sur les contraintes de l’accès des bénéficiaires aux fonds de crédit ;
* étude sur la situation de référence de l’emploi dans les deux (02) régions ;
* étude de faisabilité de la prise en charge d’une partie de l’apport personnel des bénéficiaires des formations du FAFPA, de l’ANPE et des centres partenaires ;

*Au regard de ce qui précède, il apparaît opportun de conclure que le PARPED aurait pu atteindre des résultats plus élevés avec le même niveau de ressources ou, tout au moins, atteindre les résultats constatés avec moins de ressources. Une allocation de ressources plus importante pour le volet 1 aurait en effet eu un impact plus important sur les bénéficiaires augmentant ainsi la valeur de chaque dollar dépensé par le PARPED.*

Enfin en termes de bénéfices certains, **la formation est apparue positive pour l’ensemble des acteurs** pour qui, les informations reçues particulièrement sur la gestion simplifiée et l’entrepreneuriat, leur ont permis d’améliorer la gestion de leurs activités même en l’absence de financement ou de kit du PARPED.

## **Appréciation de la stratégie et du mécanisme de suivi et de mise en œuvre**

La stratégie de mise en œuvre intègre dans le dispositif de gouvernance, la mise en place d’un Comité de pilotage placé sous la présidence du Secrétaire Général du département en charge de l’emploi et comprenant des représentants des services centraux des ministères et structures impliqués, des Conseils Régionaux des deux régions d’intervention et du partenaire technique et financier (PNUD). La politique de la décentralisation a été ainsi prise en compte et les arrangements institutionnels utilisés peuvent être considérés comme étant en adéquation avec les enjeux du moment.

Les résultats attendus sont toujours d’actualité par rapport aux priorités nationales. Cependant, l’exercice a relevé des insuffisances dans la communication, la coordination, le Suivi-évaluation du PARPED, tant au niveau central que déconcentré et qui sont résumés à travers a) l’implication des différents acteurs et b) le cadre de suivi-évaluation.

1. **Implication des acteurs**

La stratégie de mise en œuvre du programme a été diversement appréciée par les acteurs centraux et régionaux. Ils estiment pour la plupart que même si la stratégie a été bien pensée, il n’en demeure pas moins qu’elle aurait gagné davantage en efficacité en prenant en compte la nécessité d’implication réelle et permanente des services techniques centraux et déconcentrés et les autorités locales dans tout le processus du programme : sensibilisation, information, identification des bénéficiaires, suivi et encadrement des bénéficiaires et même le réajustement du sous-programme. Ils ont jugé que leur implication dans la phase de formulation du PARPED aurait permis d’améliorer les résultats et les interventions du sous-programme. Les acteurs locaux, notamment les organisations professionnelles ont également relevé cette insuffisance dès la conception du programme.

*Aussi, la participation des partenaires et des bénéficiaires n’a pas été effective au niveau attendu.*

1. **Le cadre de suivi-évaluation**

Le dispositif de suivi et d’évaluation du PARPED a été essentiellement bâti autour des instruments et du dispositif institutionnel de base de mise en œuvre, exception faite des évaluations externes.

* **Au niveau des instruments de base**

***La mise en œuvre du cadre logique ou cadre de résultats***a connu deux insuffisances majeures. Il s’agit :

* *premièrement*, de l’absence d’une situation de référence qui ne permet pas de mesurer objectivement le niveau de changement atteint en termes d’emplois et de réduction de la pauvreté grâce aux interventions du programme ;
* *deuxièmement*, le cadre de mesure des résultats ne précise pas les cibles des produits du sous-programme (partie non renseignée dans le cadre logique), rendant ainsi difficile et moins objective, la mesure des performances avec comme base, les cibles initiales du PRODOC. La mesure des performances a été essentiellement faite sur la base des cibles indiquées dans les PTA.

***Des différents outils de collecte d’information***: Dans le document de programme, il était prévu la mise en place des outils ci-après afin d’assurer le suivi :

* un *Journal des Problèmes* qui devrait être mis à jour par le coordonnateur national afin de faciliter le suivi et la résolution des problèmes éventuels, ou de toute action de contrôle du changement ;
* un *Journal des risques* qui devrait être mis à jour régulièrement sur la base de l’analyse de l’environnement externe dont certains changements pourraient affecter la mise en œuvre du programme ;
* un *Journal des enseignements tirés* qui devrait être élaboré et mis à jour régulièrement en vue d’assurer un apprentissage continu et de faciliter l’élaboration du rapport des Enseignements tirés en fin de programme.

Ces différents outils n’ont malheureusement pas été renseignés régulièrement. Dans le cadre des prochains programmes, l’élaboration et le renseignement régulier de ces outils devraient constituer une priorité si l’on veut garantir une bonne exécution des activités.

***Du plan de suivi évaluation*** : Il était prévu la mise en place par la Coordination nationale du programme, un système de suivi/évaluation interne des activités, fondée sur une situation de référence élaborée au début du programme.

L’absence du plan de suivi-évaluation et d’un cadre des résultats renseigné intégralement (cadre logique réaménagé après le redimensionnement), a réduit le suivi du programme à l’élaboration et à l’appréciation des rapports annuels d’activités sur la base des PTA.

***Des rapports prévus***: Dans le cadre du suivi-évaluation du programme, il a été prévu l’élaboration par la Coordination du programme, des rapports ci-après :

* un *rapport de progrès trimestriel* selon les critères et les méthodes de qualité prévus dans le format de la Gestion axée sur les résultats ;
* un *rapport semestriel* préparé sur la base des rapports trimestriels consolidés ;
* un *rapport annuel* du sous-programme, préparé sur la base des différents rapports trimestriels combinés et analysant la contribution annuelle du programme aux résultats attendus.

Ces rapports ont été régulièrement élaborés sur la base des plans de travail annuels et soumis au comité de pilotage.

*L’observation des défaillances dans les instruments de base a conduit l’évaluation à construire d’autres indicateurs sur la base de l’enquête terrain menée et d’un indice d’efficience pour mieux apprécier les résultats de ce sous-programme.*

* ***Au niveau du cadre institutionnel***

Il est organisé autour du Comité de pilotage (COPIL).

***Le COPIL*** composé des ministères techniques impliqués et du partenaire technique et financier, s’est régulièrement réuni tout au long de la mise en œuvre du programme pour examiner et approuver les plans de travail annuels et les rapports d’activités.

Certaines faiblesses relevées lors de l’évaluation méritent d’être mentionnées.

* *l’instabilité criarde des membres du comité de pilotage*: durant la période de mise en œuvre du sous-programme, les mouvements de personnel au sein des structures publiques membres du comité de pilotage désignés es-qualité (selon leur fonction), ont entraîné des remplacements fréquents de membres au sein du comité. A titre d’exemple, sur la période 2012-2015, le PARPED a connu trois (03) Directeurs nationaux et trois présidents du comité de pilotage.
* *le rôle de contrôle et de recadrage que devait jouer le comité de pilotage n’a pas été bien rempli* : Après le redimensionnement du sous-programme intervenu en 2014, il n’y a pas eu un cadre logique réaménagé pour la période de mise en œuvre restante. Ce faisant, en le COPIL se limitait essentiellement à valider les plans de travail annuels présentés par la coordination sans pour autant pouvoir se référer à un plan de travail global couvrant la période de mise en œuvre restante et contenant des cibles précises sur cette période. L’existence de ce plan initial détaillé après le recadrage aurait permis d’avoir une cohérence d’ensemble dans le pilotage et la gestion du programme.

***La coordination du PARPED***:Au sein de la Coordination du sous-programme, les différents rapports de suivi ont été régulièrement produits et transmis. Cependant, l’on déplore le manque de canevas standard pour la production des rapports d’activités. De ce fait, les données ne sont pas présentées de la même manière d’une année à l’autre, rendant ainsi difficile, l’agrégation de ces données sur toute la période de mise en œuvre du programme. De même, la question du genre, de l’âge[[5]](#footnote-5) et des coûts unitaires n’a pas pu être abordé conséquemment à partir des données du PARPED.

***Acteurs impliqués au niveau central et local***

* Dans le cadre du suivi-évaluation, il était prévu que le coordonnateur national du PARPED présente des rapports de progrès trimestriels et semestriels transmis à la Direction Générale de la Coopération pour examen et analyse avant leur transmission au PNUD. Sur la base des rapports trimestriels consolidés, le comité de pilotage s’est réunit deux fois au moins dans l’année.
* Il ressort qu’au niveau des structures centrales, l’implication majeure des membres était leur participation au comité de pilotage. Aussi, le plus souvent, les membres désignés se font représentés. La faible participation effective des premiers responsables désignés n’a pas permis une meilleure appropriation du programme et partant, un meilleur suivi des activités.
* Au niveau des structures et services techniques déconcentrés, le processus de prise en charge de leur participation n’a pas été bien clarifié. Certains acteurs des services de l’élevage disent « attendre toujours leurs émoluments de leur direction régionale pour envoyer les derniers rapports dans la région du Nord et pouvoir poursuivre les opérations de suivi sur le terrain». Cette situation est liée au fait que les modalités de prise en charge de leur participation n’ont pas été clairement définies et ils avancent que ces protocoles ont été plutôt favorables aux directeurs régionaux qu’aux agents qui exécutent le travail sur le terrain.
* Au niveau des directions régionales de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l’emploi, l’implication a porté surtout sur la formation en entreprenariat des bénéficiaires et le montage des plans d’affaires. Ces structures n’ont pas pu jouer leur rôle de coordination et de suivi au niveau local.
* **Au niveau du suivi-sur le terrain**

Le PARPED a pu appuyer au total 15 organisations professionnelles. L’enquête pour cette évaluation a concerné 14 de ces organisations. Il ressort que parmi elles, onze (11) organisations ont régulièrement eu des contacts avec le sous-programme tandis que pour trois (3) de ces organisations, les contacts avec le PARPED ont été rares. Bien que des accords ont été signés avec les services techniques déconcentrés pour le suivi, 50% des organisations professionnelles appuyées ont relevé avoir eu des contacts rares ou souvent inexistants avec ces services techniques. Les deux points focaux étaient plus présents aux côtés des bénéficiaires. Mais, malgré leur dynamisme, il leur était difficile de couvrir aisément leur rayon d’action.

Ainsi, l’évaluation relève qu’au niveau du suivi sur le terrain :

* + Les activités de suivi sur le terrain ont souffert de l’absence de l’expert du suivi-évaluation du programme. Une telle situation peut conduire à des défaillances dans le suivi en ce sens qu’il ne peut être ni permanent, ni de proximité
	+ La Direction nationale du sous-programme qui est la Direction générale en charge de l’emploi du Ministère de tutelle technique, par ailleurs en charge de la supervision du sous-programme s’est essentiellement limitée à assurer un rôle de tutelle administrative sans pour autant exercer un véritable suivi des activités sur le terrain. Cette situation est entre autres imputable au fait que cette direction ne disposait d’aucune ressource particulière pour accomplir sa mission de supervision. Malgré les protocoles d’accord signés avec certains services déconcentrés pour le suivi et l’appui-conseil, les promoteurs n’ont pas été suivis et évalués conséquemment. Aussi, certaines actions incongrues (livraison de poulets non conformes, irrégularité du suivi des promotrices, etc.) auraient ainsi pu être repérées à temps.
	+ Le suivi effectué par l’assurance qualité du sous-programme (PNUD) est appréciable mais mérite d’être renforcé. En effet, les informations issues du PARPED (journal des risques, problèmes, rapport trimestriel, etc.) et soumis par le Chef de projet doivent être confrontées avec des évaluations directes du PNUD à travers des revues semestrielles et des missions terrains pour confronter les résultats et renforcer le suivi du programme.
	+ Par ailleurs, le sous-programme n’a pas décrit le mécanisme de suivi évaluation sur le terrain ni avec les agences et services déconcentrés en charge de l’exécution ni avec les bénéficiaires. La passation de contrat avec ces services ne suffit pas, même si on fait foi aux rapports transmis.

*D’une manière générale, le suivi des activités et l’appui-conseil des promoteurs sur le terrain n’ont pas produit les résultats escomptés. De plus, le suivi qui devait être effectué par la Direction nationale du sous-programme et surtout par les services techniques déconcentrés, n’a pas été bien assuré.*

*Au niveau de la Coordination, il convient de relever que les rapports d’activités ont été régulièrement produits grâce aux visites terrain et aux rapports des points focaux. Cependant, l’on peut déplorer le fait que dès le début du programme, il n’y a pas eu un canevas standard d’élaboration des rapports. Aussi, certains indicateurs n’ont pas été renseignés suivant les principales catégories de bénéficiaires du sous-programme (femmes et jeunes, selon le sexe).*

## **Appréciation de l’impact des actions du sous-programme**

En ce qui concerne l’évaluation de l’impact sur les groupes cibles, il est important de noter qu’à ce stade, il s’agit surtout de mesurer les effets directs et indirects des interventions du projet sur les bénéficiaires. L’impact ne saurait mieux s’appréhender que dans la phase post-programme et ce d’autant plus que les différents groupes cibles n’ont pas bénéficié du programme au même moment.

Dans un premier temps, la mesure des effets sera envisagée en termes d’accès à l’emploi, d’accroissement des revenus, d’accès aux services sociaux de base, de progression des activités initiées par les bénéficiaires et leur satisfaction. Dans un second temps, l’analyse des effets du sous-programme sur les politiques, les populations et l’environnement sera abordée.

## **Impact sur les bénéficiaires directs**

Certains éléments de l’impact du programme, tel la création d’emplois, ne sont pas suffisamment perceptibles pour le moment. Il faudra sans doute attendre que les MPER promues prennent leur envol et soient suffisamment pourvoyeuses d’emplois. En effet, en dehors du moringa, les actions du PARPED ont été principalement orientées vers le soutien à des activités existantes. Les principaux impacts résultant de l’intervention du PARPED peuvent se résumer ainsi qu’il suit :

1. **Le développement d’une culture entrepreneuriale à l’échelle individuelle**

Les interventions du PARPED ont suscité un esprit d’entreprise au niveau des bénéficiaires. En effet, dans la Boucle du Mouhoun, 96,4% des enquêtés déclarent avoir eu une assurance d’entreprendre avec les interventions du PARPED. Parmi ces bénéficiaires qui ont eu l’esprit d’entreprendre, 71,4% ont pu créer leur micro-entreprise. Selon le genre, 66,7% des femmes ont eu une assurance d’entreprendre contre 75% chez les hommes.

Au Nord, les interventions ont donné l’assurance d’entreprendre à 93,4% des bénéficiaires, parmi lesquels 66,7% ont eu à créer leur micro- entreprise. (Voir tableau en annexe). Bien que tous les hommes aient eu une assurance d’entreprendre contre 93,0% de femmes au Nord, la proportion de bénéficiaires ayant créé leur entreprise est identique chez les hommes et chez les femmes.

Les raisons qui ont confortés ces bénéficiaires dans le choix d’entreprendre sont essentiellement :

* les connaissances acquises par la formation en entrepreneuriat ;
* l’opportunité offerte pour créer une micro entreprise ;
* les échanges et les partages d’expériences ;
* l’opportunité d’être en réseau ;
* les opportunités d’accès au crédit.

**Figure 5: proportion de bénéficiaires qui ont eu l’assurance d’entreprendre et qui ont créé leur entreprise/AGR**

***Source****: Construit par nous partir des données de l’enquête, 2016*

1. **Perception sur la consolidation de leurs activités suite aux appuis du PARPED**

Dans les deux régions d’intervention du sous-programme, 70,1% des bénéficiaires qui ont reçu des appuis conseils disent que le niveau de leurs activités a augmenté soit 80,4% des bénéficiaires au nord et 63% dans la Boucle du Mouhoun. Cependant 26% des bénéficiaires ont enregistré une baisse de leur activité dans la Boucle du Mouhoun, contre 20% au Nord.

La proportion de femmes bénéficiaires qui ont connu une augmentation (70,6%) de leur activité dans les deux régions est presqu’identique à celle des hommes (69,2%). Cette proportion est plus importante chez les femmes au Nord (80,8% contre 75% chez les hommes). Par contre, dans la région de la Boucle du Mouhoun, elle est moins importante chez les femmes (54,5% contre 68,8% chez les hommes).

Les bénéficiaires affirment que l’appui du PARPED leur a permis d’étendre leurs activités par :

* le professionnalisme acquis à travers la formation en termes de connaissances théoriques acquises et de savoir-faire ;
* la modernisation du matériel d’exploitation.
* l’accroissement de leur productivité.

###### **Tableau 9: proportion de bénéficiaires selon la perception de l’évolution de leurs activités**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| EVOLUTION DE L’ACTIVITE | BOUCLE DU MOUHOUN | NORD | Total |
| **M** | **F** | **Total** | **M** | **F** | **Total** | **M** | **F** | **Total** |
| En augmentation | 68,8% | 54,5% | 63,0% | 75,0% | 80,8% | 80,4% | 69,2% | 70,6% | 70,1% |
| En baisse | 25,0% | 27,3% | 25,9% | 25,0% | 19,2% | 19,6% | 25,0% | 22,4% | 23,4% |
| En stagnation | 6,3% | 18,2% | 11,1% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 5,8% | 7,1% | 6,6% |

***Source****: Nos calculs à partir des données de l’enquête ,2016*

1. **L’évolution du statut et création d’emplois**

La création d’emploi a été appréciée à travers l’évolution de l’effectif des promoteurs et de leurs salariés. En termes de statut dans l’emploi, les données montrent que les interventions du PARPED semblent avoir favorisé le développement du statut « indépendants » au sein des bénéficiaires.

Globalement, avant l’intervention du PARPED, 56,6% des bénéficiaires étaient des travailleurs indépendants, contre 68,3% suite aux interventions du PARPED. Chez les femmes, 52,7% des bénéficiaires étaient des indépendantes contre 63,5% d’hommes avant l’intervention du PARPED. Le taux de chômage qui était de 3,2% pour les femmes, est passé à 2,2%.

Lorsqu’on regarde selon le genre, le statut et la région, la proportion de travailleuses indépendantes est passée de 52,7% avant l’intervention du PARPED, à 65,6 après cette intervention, soit un gain de 12,9 points. Chez les hommes, ce gain a été de 10 points de pourcentage, passant de 63,5% à 73,5% après l’intervention.

La comparaison selon la localité, montre également que la proportion des indépendants a plus augmenté pour les femmes que pour les hommes dans la Boucle du Mouhoun (21% contre 10,8%) que dans la région du Nord 5,9% pour les femmes contre 0% pour les hommes). Cette évolution favorable a résorbé le taux de chômage dans la région de la Boucle du Mouhoun parmi les bénéficiaires ; alors que dans la région du Nord le chômage est apparu chez les femmes (3,7%) comme chez les hommes (3,4%).

Les producteurs n’ont pas employé du personnel supplémentaire, régulier ou occasionnel, dans le cadre de leurs activités. La principale raison est que ces micros entreprises sont débutantes et de très petite taille ne nécessitant pas de main d’œuvre supplémentaire. De plus, le chiffre d’affaires faible et erratique ne permet pas d’employer du personnel. Par ailleurs, certains bénéficiaires affirment avoir l’appui des membres de leur famille pour leurs activités.

La proportion de ceux qui avaient un emploi « autre » est passé de 38,6% avant l’intervention du PARPED à 29,5%. Elle est surtout consécutive à celle des hommes qui a connu une baisse de 10,1 points de pourcentage contre 8,7 points de pourcentage chez les femmes (cf. tableaux 22 et 23 en annexe)

###### **Tableau 10: Évolution de leurs situations professionnelles avant-après (écart en point de %)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | BOUCLE DU MOUHOUN | NORD | Total |
|  | **M** | **F** | **Total** | **M** | **F** | **Total** | **M** | **F** | **Total** |
| Indépendant | 10,8 | 25,0 | 16,8 | 0,0 | 5,2 | 4,8 | 10,0 | 12,9 | 11,7 |
| Salarié | 0,0 | -8,3 | -3,6 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | -3,2 | -2,1 |
| Chômeur | 0,0 | -8,3 | -3,6 | 0,0 | 3,7 | 3,4 | 0,0 | -1,0 | -0,7 |
| Autres  | -10,8 | -8,4 | -9,7 | 0,0 | -8,9 | -8,4 | -10,1 | -8,70 | -9,1 |

***Source****: Nos calculs à partir des données de l’enquête \_2016*

Les OP bénéficiaires des appuis du PARPED ont vu en moyenne l’effectif des femmes comme membres de ces OP augmenter dans la région du Nord. En moyenne, dans chacune des régions, l’effectif des hommes, membres de ces OP n’a pas changé. En termes d’emplois, le nombre moyen d’ouvriers permanents de genre féminin a augmenté tandis qu’il est resté inchangé dans la Boucle du Mouhoun. Pour les emplois saisonniers, le nombre moyen de femmes et d’hommes a augmenté au Nord. On constate cependant que les OP de la Boucle du Mouhoun n’emploient pas des femmes de façons saisonnières.

###### **Tableau 11: Le nombre moyen de membres, d’ouvriers permanents et saisonniers des OP bénéficiaires**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TYPE | BOUCLE DU MOUHOUN | NORD |
| Avant PARPED | Après PARPED  | AvantPARPED | AprèsPARPED |
| Membre du OP : Hommes  | 8 | 8 | 0 | 0 |
| Membre du OP : Femmes  | 17 | 17 | 26 | 32 |
| Ouvriers permanents Hommes  | 6 | 13 | 0 | 0 |
| Ouvriers permanents Femmes  | 22 | 22 | 15 | 27 |
| Ouvriers saisonniers Hommes  | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Ouvriers saisonniers : Femmes  | 0 | 0 | 0 | 4 |

***Source****: Nos calculs à partir des données de l’enquête\_2016*

*En résumé, on peut relever que le PARPED a eu des impacts significatifs en matière de stimulation de la culture entrepreneuriale chez les femmes et les jeunes, de création d’emplois et d’amélioration des conditions de vie des ménages. En ce qui concerne les revenus, on note que dans toutes les deux régions, les revenus des bénéficiaires ont connu une hausse pour la plupart des bénéficiaires, sauf dans la boucle du Mouhoun où les performances sont mitigés.*

## **Appréciation de l’impact /effet du sous-programme sur les politiques, les populations et l’environnement**

Cette section est consacrée à la mise en exergue des effets directs et indirects des interventions du PARPED sur (i) les politiques dans lesquelles s’inscrivent les activités du programme, (ii) les populations des zones d’intervention et sur (iii) l’environnement.

1. ***Effet sur les politiques***

L’analyse de la cohérence externe du programme a montré qu’il est en cohérence avec les orientations politiques nationales en matière de promotion de l’emploi et d’accroissement des revenus. Ce faisant, sa mise en œuvre à contribuer à l’atteinte des objectifs de ces politiques.

Une des orientations principales de la politique nationale de l’emploi est le renforcement de l’employabilité du capital humain, notamment les jeunes et les femmes ainsi que la promotion de leurs initiatives privées d’auto-emploi et partant de création de revenus. Le PARPED à travers ces activités de formation et de promotion des MPER a ainsi, constitué en partie, un moyen d’opérationnalisation de la politique nationale de l’emploi. Aussi, l’approche « développement des chaînes de valeurs » et la promotion des emplois verts, adoptées dans le cadre du PARPED, constituent véritablement de bonnes pratiques qui devraient contribuer à infléchir positivement les politiques en matière de promotion de l’emploi.

L’évaluation a mis en évidence, le fait qu’à travers les actions de promotion des MPER, les femmes bénéficiaires ont connu une augmentation de leurs revenus moyens dans toutes les deux régions d’intervention. Toute chose qui contribue à l’autonomisation économique des femmes tel que préconisée par la politique nationale genre.

Par ailleurs, l’implication des conseils régionaux dans la mise en œuvre du programme, a sans doute permis leur appropriation des questions de formation professionnelle et d’emploi conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales qui consacrent entre autres, le traitement des questions d’emploi et formation professionnelle aux collectivités territoriales.

1. ***Effet sur les populations***

Les interventions du PARPED ont contribué à accroître les revenus des bénéficiaires, notamment les femmes. L’accroissement des revenus s’est traduit par l’amélioration de leurs conditions de vie et celles de leur famille. Ces revenus supplémentaires ont contribué à la scolarisation des enfants, à l’amélioration des régimes alimentaires et des conditions sanitaires des populations bénéficiaires et de leurs proches. Les changements intervenus dans les conditions de vie de certains bénéficiaires directs et indirects ont suscité l’esprit entrepreneurial au sein des populations en général dans les localités d’intervention du programme.

1. ***Effet sur l’environnement***

Les actions initiées par le PARPED dans le cadre de la promotion des MPER n’ont pas eu des effets négatifs sur l’environnement en termes de détérioration ou de pollution. Mieux, les actions de développement des jardins potagers de moringa et de baobab s’inscrivent fortement dans une dynamique de développement durable. D’où l’intérêt de la promotion des emplois verts.

## **Appréciation de la durabilité des acquis du sous-programme**

Dans la région du nord, 54% des bénéficiaires qui ont créé leurs micro- entreprises estiment qu’elles fonctionnent bien et 14% disent qu’elles ne fonctionnent pas du tout. Il n’y a pas de différence significative entre les hommes et les femmes qui donnent une bonne appréciation du fonctionnement de leurs activités au Nord (59,6% chez les hommes et 62,7% chez les femmes). Dans la Boucle du Mouhoun, ces chiffres sont respectivement de 66,7% et de 8,3%, Contrairement à la région du Nord, dans la Boucle du Mouhoun, la proportion de femmes (77,8%) qui donne une bonne appréciation de leur activité est supérieure à celle des hommes (60,0%), indiquant ainsi que les activités des femmes fonctionnent mieux dans cette région.

En somme, le niveau de fonctionnement des micros entreprises qui fonctionnent très bien (27,9%) et bien (61,5%) laissent entrevoir leur viabilité et partant leur durabilité.

###### **Tableau 12: Proportion des bénéficiaires selon l’état de fonctionnement de leurs activités.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Fonctionnement de la micro-entreprise | BOUCLE DU MOUHOUN | NORD | Total |
| M | F | Total | M | F | Total | M | F | Total |
| Pas du tout | 13,3% | 0,0% | 8,3% | 0,0% | 14,6% | 14,0% | 12,8% | 9,3% | 10,7% |
| Bien | 60,0% | 77,8% | 66,7% | 50,0% | 54,2% | 54,0% | 59,6% | 62,7% | 61,5% |
| Très Bien | 26,7% | 22,2% | 25,0% | 50,0% | 31,3% | 32,0% | 27,7% | 28,0% | 27,9% |

***Source****: Nos calculs à partir des données de l’enquête\_ 2016*

Certaines organisations paysannes qui ont bénéficié de l’appui du PARPED fonctionnent correctement. Au Nord, sept (07) OP contre une (01) OP dans la Boucle du Mouhoun estiment que leurs micro-projets fonctionnent correctement. C’est dans la Boucle du Mouhoun qu’on retrouve le plus d’OP (07) dont les micro-projets ne fonctionnement pas correctement ; il s’agit de 04 Groupements mixtes et d’une (01) Union dans la Boucle du Mouhoun et de quatre (04) Groupements féminin au Nord (Cf. tableau 24 en annexe).

Aucune disposition n’a été prise pour la mise en place de mécanismes permettant de pérenniser les acquis du programme au sein des communes ciblées, des communautés et des services centraux et déconcentrés des ministères impliqués dans sa mise en œuvre. Toutefois, l’engagement des bénéficiaires selon certains, pourrait constituer un gage de durabilité. De même, l’appropriation par les services déconcentrés des interventions du programme peut constituer un facteur de pérennisation des acquis si ces services bénéficient par ailleurs, des moyens nécessaires à l’encadrement des promoteurs.

Les informations issues des entretiens sur le terrain, font ressortir que pour assurer la durabilité des actions, il faut accompagner les bénéficiaires dans la formulation et la certification des produits, au respect des normes de qualité. Mais ces propositions sont limitées par le fait que la plupart desdites entreprises en création sont au stade d’activités génératrices de revenus (AGR) et relève de l’informel.

La plupart des acteurs régionaux pensent que la durabilité des résultats atteints n’est pas garantie au regard de la faiblesse et de la vulnérabilité de ces résultats. Aussi, pensent-ils que les activités de groupe ont plus de chance de perdurer. De ce fait, un accompagnement supplémentaire des bénéficiaires s’avère nécessaire. Il faut donc orienter les bénéficiaires vers les services d’appui conseils qui peuvent prendre la relève du PARPED en l’absence d’une stratégie et d’un mécanisme de pérennisation au départ.

Par ailleurs, et relativement à la pérennisation des acquis, la plupart des acteurs au niveau régional compte l’assurer à travers les actions de suivi et d’appui-conseils au profit des bénéficiaires. Cependant, ils évoquent l’insuffisance des ressources financières qui risquent de compromettre leurs initiatives de pérennisation des acquis.

## **ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE ET DE L'EQUITE**

1. **Analyse de la prise en compte du genre et de l’équité dans les différentes étapes du sous-programme**

Un des principes directeurs de la stratégie globale d’intervention du sous-programme était « la prise en compte systématique de la promotion de l’égalité entre les sexes et l’autonomisation des femmes dans les interventions ».

Conformément à ce principe, le programme dans son processus d’analyse et de planification a effectivement intégré l’approche genre et l’équité homme/femme. Dans la planification du programme, il a été prévu que ce soit les femmes et les jeunes des deux régions d’intervention qui bénéficient des actions. A titre illustratif, il était prévu que 300 jeunes et 400 femmes bénéficient chaque année de subvention pour les formations aux métiers et l’appui pour l’accès aux crédits. Dans leur mise en œuvre, les activités de formations aux métiers, d’accès à l’emploi et le soutien à la création d’activités génératrices de revenus à travers l’accès au financement, ont fait l’objet d’une prise en compte systématique du genre.

Dans l’ensemble, le sous-programme dans son processus a tenu compte de l’aspect genre, même si l’on déplore la faiblesse des cibles de départ (nombre de jeunes et de femmes bénéficiaires à atteindre).

1. **Analyse de la participation des femmes et des jeunes aux différentes étapes du sous-programme**

Les rapports sur les différentes activités du PARPED n’ont pas été désagrégés selon le genre et l’âge. Mais, l’enquête terrain révèle qu’un grand nombre de femmes et de jeunes ont pu effectivement bénéficier de l’appui du PARPED. L’analyse des données de l’enquête montre une participation effective des femmes (64,1%) plus élevée que celle des hommes (35,9%). Selon la région, la proportion de femmes bénéficiaires est plus élevée dans la région du Nord (93,4%) que dans la région de la Boucle du Mouhoun (42,9%). Dans les deux régions, tous les jardins de moringa sont gérés par des organisations féminines. Globalement, les organisations paysannes concernées par le programme sont en majorité des groupements/associations de femmes.

Les jeunes ont été les principaux bénéficiaires des formations en entrepreneuriat. En effet, les données de l’enquête montrent que les jeunes de 35 ans au plus représentent environ 53,5% des bénéficiaires des formations initiées par le PARPED.

*Ainsi en ses volets 1 et 2, le PARPED a le mérite d’avoir mobilisé des bénéficiaires majoritairement femmes (64%) autour de trois filières porteuses en termes d’emploi et de revenus.*

1. **Analyse de la prise en compte des besoins des plus vulnérables dans les communes ciblées**

Le PARPED dans sa stratégie d’intervention vise des régions à fort taux de pauvreté. Il vise également les groupes de populations ayant les plus fortes contraintes en matière d’accès à l’emploi, aux activités génératrices de revenus et aux financements. Dans ce sens, le PARPED a pris en compte la vulnérabilité des bénéficiaires potentiels.

En outre, même s’il ressort des enquêtes de terrain que les populations bénéficiaires n’ont pas été effectivement associées à la définition du PARPED et de ses activités, des réorientations consécutives aux préoccupations des bénéficiaires ont été prises en compte au cours de son exécution. Il s’agit notamment de la prise en charge des frais de scolarité des apprenants dont le nombre était initialement limité à l’intérieur d’une même cohorte d’apprenants mais qui par la suite, a été élargie à l’ensemble des apprenants d’une cohorte donnée afin d’éviter les frustrations relevées par les élèves et leurs parents.

De façon générale, il convient de conclure que le PARPED dans sa conception, a pris en compte la vulnérabilité des communautés ciblées mais n’a pas réussi à prendre en compte leurs préoccupations réelles à savoir, (i) l’octroi de financements conséquents pour la mise en place de véritables MPER en lieu et place des AGR, (ii) l’établissement de partenariats commerciaux pour les MPER et (iii) l’assistance technique de proximité.

# **DEDUCTIONS ET CONCLUSIONS PAR EFFET**

## **CONCLUSIONS**

**Effet 1 UNDAF : La croissance économique accélérée est durable et pro pauvre**

A l’exception du moringa, les actions menées autour les deux autres filières (fonio et volaille locale) ne sont pas parties du néant, l’élevage de la volaille locale relevant d’une pratique séculaire. C’est ce qu’ont affirmé la plupart des bénéficiaires. Les actions du PARPED étaient pour ainsi dire, plus des actions de renforcement

Le programme a permis d'assurer la prise en compte des besoins des bénéficiaires notamment des pauvres et les plus vulnérables dans les communes partenaires d’autant plus que le ciblage de la zone d’intervention a porté sur la région du Nord qui est une des plus pauvres du Burkina Faso en plus de la région de la Boucle du Mouhoun.

Le ciblage plus pointu des femmes et des jeunes a permis de toucher réellement une bonne frange de la population active qui, malheureusement, tombe dans les groupes vulnérables. Ceci est d’autant plus vrai que les visites terrain ont permis de constater que la plupart des bénéficiaires, pour ce qui concerne l’élevage, sont incapables d’améliorer l’habitat et que les gains engrangés vont prioritairement à l’alimentation et à la prise en charge scolaire des enfants.

Les acquis du programme sont durables du fait que d’une part, certaines activités (filière fonio et élevage de volaille locale) étaient déjà menées par les bénéficiaires et d’autres part, que les bénéficiaires eux-mêmes se sont engagés à pérenniser leurs activités malgré les difficultés qu’ils rencontrent et que le projet volaille et fonio est encouragé par d’autres donateurs. On note que la plupart des éleveurs de volailles ne se sont pas limitées aux kits fournis par le programme, ils en ont confectionné eux-mêmes des cages à poussins. Cela dénote d’un réel éveil d’esprit d’entreprendre des bénéficiaires et leur volonté de poursuivre avec leur activité.

A titre d’exemple, Monsieur Sawadogo a décidé avec ses deux épouses de s’installer à l’écart du village de Oula pour s’adonner à l’élevage de volaille suite à l’obtention d’un kit de producteur par chacune de ces deux épouses. Au regard de l’espace et de leur volonté, ils ont développé d’autres types d’oiseaux (oie, pintades, etc.)

Le second exemple est celui d’une femme retraité de Yako et d’une femme de Ouahigouya (professionnelle du domaine) qui au-delà du kit du PARPED, ont investi à partir d’un prêt et de ressources propres, pour construire des poulaillers de qualité et de plus grande taille. Pour elles, l’élevage de volaille est désormais leur activité principale.

On note également l’engagement et la disponibilité des différents services techniques d’appuis à soutenir et à accompagner les bénéficiaires à renforcer et à pérenniser leurs acquis pour peu qu’on recentre le mode d’intervention et de responsabilisation de chaque acteur.

Le FAFPA dit être disponible à accompagner les acteurs désireux de renforcer leurs compétences ou d’acquérir de nouvelles connaissances par le financement de leurs projets de formation, qu’ils auront à soumettre, à hauteur de 87,5% et les 12,5% à leur charge dans un cadre organisé notamment à travers les OP.

L’ANPE dit être utile au projet de type PARPED car ils ont le dispositif nécessaire pour les appuyer au plan national.

* Le MICA est disposé à accompagner les groupements et associations à se formaliser et les Unités de Transformation à la certification de leurs produits et au respect des normes en vigueur.
* Le FASI et le FAIJ disent être déjà dans une dynamique de renforcement de leur stratégie de fidélisation de la clientèle, de mise en réseau pour suivre les promoteurs tout en leur donnant la possibilité de renouveler leurs crédits.

Par ailleurs la plupart des acteurs au niveau régional compte contribuer à assurer la pérennisation des acquis du PARPED à travers les actions de suivi et d’appui-conseils au profit des bénéficiaires. Cependant, ils évoquent l’insuffisance des ressources financières qui risquent de compromettre leurs initiatives d’accompagnement des bénéficiaires pour la pérennisation de leurs acquis.

**Conclusion :** Dans les zones d’intervention du programme, le PARPED a contribué à poser les bases pour la réduction de la pauvreté, surtout en milieu rural, même si les chiffres sont parfois mitigés. Les visites de terrain nous ont permis de voir les différentes réalisations du programme. A travers l’appui financier et technique à l’endroit des femmes, pour la création d’activités génératrices de revenu, le programme a soutenu l’auto emploi des femmes. Aussi, par l’intermédiaire des Fonds nationaux, le PARPED a soutenu et motivé les jeunes à l’auto emploi à travers l’entreprenariat des jeunes, toute chose qui permet d’espérer une augmentation de revenus pro-pauvre.

**Effet 1.3 du Programme pays : Les populations vulnérables, particulièrement les femmes et les jeunes ont davantage accès à l’emploi, aux crédits et entreprennent des AGR rentables.**

Le PARPED a eu une bonne stratégie d’approche en s’appuyant sur les structures existantes. Cependant, dans un premier temps, les responsables au sein des institutions impliquées dans la mise en œuvre du PARPED ont connu une grande mobilité. De plus, il ressort des entretiens que les nouveaux responsables arrivés en cours d’exécution n’ont pas eu une transmission adéquate du dossier PARPED. Ces deux contraintes expliquent la faible appropriation du PARPED par certains responsables de structures parties prenantes.

* **L’amélioration de l’information sur le marché de l’emploi et la formation professionnelle en appuyant l’ONEF**

L’ONEF a été impliqué dans la conception du PARPED, participe aux sessions du comité de pilotage et aux missions de suivi terrain, mais il ressort qu’il n’a pas été impliqué dans la mise en œuvre car l’axe « amélioration de l’information sur le marché du travail » a été supprimé à cause du redimensionnement du sous-programme par manque de financement

Bien qu’il n’y a pas eu de notification officielle à cette structure sur les raisons du recentrage des activités, on peut noter des actions au niveau micro, même si au niveau macro il n’a pas eu l’effet escompté.

* **Le renforcement des capacités de l’ANPE et des fonds nationaux de promotion de l’emploi et de la formation professionnelle**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PARPED, l’ANPE a participé à l’atelier de validation des PTA, à l’élaboration des TDR pour recruter un consultant pour concevoir le plan de développement de l’ANPE et à la mission de suivi des bénéficiaires. Cette implication à aboutit à l’élaboration du plan stratégique de développement de l’ANPE, le renforcement des capacités des agents et la signature d’une Convention de partenariats pour former au métier les porteurs de projet. Cependant, bien que l’effet soit satisfaisant, la structure recommande que le PARPED améliore son plan de communication, implique d’avantage les acteurs au niveau déconcentré et prévoit un budget conséquent pour permettre une efficacité de leurs actions.

* **L’extension à toutes les régions du système national de volontariat.**

Les six volontaires des nations unis recrutés pour le PARPED, ont été déployé dans les deux régions d’invention du PARPED et ont apporté un appui aux structures ciblées et permis aux volontaires d’acquérir de l’expériences et des compétences qui leur ont permis de trouver un emploi plus décent. Ces volontaires n’ont pu être remplacés. Cependant, le vide crée par leur départ pose un problème de suivi sur le terrain à l’unique point focal par région qui, malgré leur grand dynamisme est débordés par l’ampleur du travail à couvrir.

Si l’on retient que l’objectif étant plus d’appuyer le PNV-B à renforcer la visibilité et le dialogue avec le patronat en vue d’un développement à grande échelle, le PARPED a apporté un appui considérable au renforcement des capacités de traitement et la capitalisation des informations sur le volontariat,

**Conclusion**: Le PARPED a posé les bases d’un réel développement des emplois et a contribué à la lutte contre le sous-emploi et la pauvreté en milieu rural mais à petite échelle. L’information sur l’emploi, les formations aux métiers contribuent à accroître les opportunités d’emplois pour les jeunes et les femmes même si le niveau de la baisse du chômage n’est pas perceptible. Les femmes ont pu à travers le PARPED, renforcer leurs connaissances et opportunités de réalisation de leurs activités génératrices de revenus grâce aux relations avec les IMF, développées au cours de la mise en œuvre du sous-programme.

## **LIMITES ET INSUFFISANCES**

L’étude a relevé un certain nombre d’insuffisance tant dans la conception que dans l’exécution du sous-programme. Ces insuffisances se résument ainsi qu’il suit :

* *l’absence de cibles en terme de nombre de bénéficiaires à atteindre* dans le PRODOC initial ;
* *l’absence d’un cadre de résultats précis* même après le redimensionnement du sous-programme ;
* *la faible mobilisation des ressources prévues* pour la mise en œuvre du programme ;
* *l’accès aux financements*: les principales difficultés de l’accès au financement d’après les bénéficiaires individuels sont l’exigence d’une garantie financière ou d’une épargne conséquente, la confiance et le retard dans l’accord de la demande de crédit. En effet, des promotrices formées en 2014, mais non encore financées disent ne plus vouloir acquérir le financement pour l’activité qu’elles avaient ciblées.
* *la maladie de la volaille* constitue un grand problème pour les éleveurs qui rencontrent des difficultés à cause de la forte mortalité.
* *le manque ou l’insuffisance de moyen financier* pour la réalisation des infrastructures  et la construction des poulaillers qui s’avère plus chers que l’acquisition de poulets.
* *la qualité du matériel livré*: il est ressorti que certains bénéficiaires ont reçu des poulets infectés et cela leur a causé des pertes importantes impactant négativement leur projet.
* D’autres difficultés portent sur le manque d’habitat adéquat, l’alimentation de la volaille, le vol et le manque d’équipements adaptés.
* *l’insuffisance du financement aux OP et l’inadéquation des besoins en matériels et technologie est incongrue pour assurer le développement de MPER dans les filières ciblées.*
* *l’exécution des formations en retard ou après* l’implantation du projet des bénéficiaires, le manque de matériel sont autant de difficultés rencontrées par les OP bénéficiaires.
* *le mauvais ciblage des périodes d’intervention et du lieu d’implantation*, les objectifs de départ élevés ont joué négativement sur la qualité des interventions.

# **LES BONNES PRATIQUES**

En dépit des insuffisances relevées, la mise en œuvre du sous-programme a révélé de bonnes pratiques qui pourraient être démultipliées dans certaines conditions. Le tableau ci-dessous, résume ces bonnes pratiques.

|  |  |
| --- | --- |
| Bonnes pratiques | Ce qu’il faut relever dans les projets futurs (conditions de reproduction) |
| L’intégration des formations, notamment en entrepreneuriat dans le processus de mise en place des MPER | Intégrer davantage l’appui-conseils et l’accompagnement des promoteurs de MPER dans la gestion de leur entreprise en vue de garantir la viabilité des MPER créées et/ou consolidées  |
| Le ciblage spécifique et strict des femmes et des jeunes qui sont les groupes les plus vulnérables en milieu rural et qui de ce fait manifestent un intérêt certain pour l’entrepreneuriat afin de sortir de la pauvreté | Etendre aux jeunes et aux femmes des autres régions, surtout qu’il existent des zones ou la pauvreté est plus accrue. |
| L’implication de certains services publics d’emploi, notamment les Fonds, dans la mise en œuvre de certaines activités relevant de leurs compétences | Renforcer leur implication dans la conception pour davantage de pertinence des actions et d’efficacité des résultats |
| L’implication des services techniques déconcentrés des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme | Développer une synergie d’actions avec les projets et programmes intervenant dans le même domaine ou dans des domaines connexes pour davantage d’efficacité, d’efficience et de complémentarité. A titre illustratif, le MPFG à travers le PSCE/JF et le Ministère de l’Agriculture auraient pu accompagner les bénéficiaires du PARPED en équipement agricole et en technologies adaptés si une synergie d’action avait été développée.  |
| L’organisation des productrices et producteurs en groupements et unions d’intérêt économiques. Toute chose qui constitue un socle pour la viabilité et la durabilité des MPER mises en place | 1. Mettre en place en amont et en aval des MPER de production, des MPER de transformation et de conservation de sorte à ce que l’ensemble des maillons de la chaîne de valeur soit représenté (production, transformation, conservation et commercialisation) ;
2. Privilégier la mise en place de GIE
 |
| L’implication des collectivités territoriales dans le pilotage du programme .  | 1. Responsabiliser les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de certaines actions de proximité tout en veillant à la mise en place d’un dispositif efficace de suivi-évaluation.
2. A terme, accompagner les collectivités territoriales à créer des MPER pourvoyeuses d’emplois et de richesses pour les individus et les collectivités. Elles seront donc chargées de co- financer, leur mise en œuvre, leur suivi et leur durabilité.
 |
| La promotion des emplois verts à travers le développement des jardins potagers de moringa et de baobab | Développer des partenariats et créer des circuits de commercialisation en vue d’un meilleur écoulement des produits promus. |
| L’adoption de l’approche « chaîne de valeur » | Mettre l’accent sur l’appropriation de l’approche par les animateurs des différents maillons et leur mise en réseau sous forme de groupement professionnel afin d’atteindre des résultats optimaux. |
| Le ciblage du secteur agro-sylvo-pastoral comme bassin de promotion des micros entreprises rurales. En effet, c’est un secteur à forte valeur ajoutée et qui a des externalités positives très appréciables sur la création de richesses, la promotion de l’emploi et l’amélioration de la situation alimentaire des populations | Etendre l’élevage de la volaille à celle des ovins et des bovins. Cette extension permettra d’une part, aux MPER d’améliorer les sols dans le cadre de leurs activités pastorales et d’autre part, de relever leurs revenus. |

#  **FACTEURS FAVORISANTS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS**

## **FACTEURS FAVORISANTS**

Il ressort de l’étude que le PARPED a bénéficié d’un certain nombre de facteurs ayant contribué à sa réussite il s’agit principalement de :

* l’engouement des populations pour bénéficier des appuis du programme ;
* la disponibilité des services techniques déconcentrés et le dynamisme des points focaux du programme;
* L’organisation des acteurs du monde rural autour de filières porteuses a renforcé et facilité leur accès aux crédits et aux marchés ;
* l’appui aux AGR et l’accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises Rurales (MPER) en appui-conseils ;
* l’accompagnement à la formalisation des organisations de producteurs du monde rural ;
* le renforcement par la formation des capacités des promoteurs et promotrices ;
* la facilitation de l’accès aux financements à travers les Fonds du MJFPE et des IMF.

## **ENSEIGNEMENTS TIRÉS**

L’étude a permis de tirer des enseignements suite à la mise en œuvre du PARPED. Les leçons apprises sont résumées dans les encadrés ci-dessous.

|  |
| --- |
| 1. ***L’accès aux financements  est un problème crucial et récurrent pour les MPE, particulièrement en milieu rural et dont les principales causes se résument comme suit :***
* l’exigence d’une garantie financière ou matérielle ;
* l’exigence d’un apport personnel dans le financement des projets ;
* le retard dans l’octroi des financements ;
* le manque d’information sur les opportunités de financement ;
* la faible représentativité des IMF, particulièrement en milieu rural.
 |

|  |
| --- |
| 1. ***La faible prise en compte des besoins réels des bénéficiaires en appuis matériel et financier pour la réalisation de leur projet.***
* certain matériel d’exploitation octroyé aux bénéficiaires, notamment pour les jardins potagers était inadapté ;
* des bénéficiaires ont reçu des bâches, alors qu’ils ont un besoin crucial de mécanisation et de transformation dans la filière fonio ;
* d’autres ont été dotés en kits volaille alors qu’ils auraient souhaité recevoir des appuis pour la construction de poulaillers qui coûtent plus chers.
 |

|  |
| --- |
| 1. ***L’absence d’un dispositif approprié de suivi-évaluation*** explique en bonne partie les faibles performances du programme puisque les dérapages et les mauvaises exécutions n’ont pu être repérés à temps pour trouver une solution
 |

|  |
| --- |
| 1. ***L’absence de fonds sécurisés pour la réalisation des activités du sous-programme sur la période.*** En effet, pour les projets/programmes de ce genre,le budget total de mise en œuvre devrait être mobilisé et sécurisé avant la mise en œuvre du programme.
 |

# **ELEMENTS DE RECOMMANDATIONS**

Partant des résultats de l’évaluation et surtout des insuffisances et difficultés relevées, les principales recommandations ci-après sont formulées par l’étude.

## **RECOMANDATIONS EN DIRECTION DES DIFFÉRENTS ACTEURS**

|  |
| --- |
| 1. **A L’ENDROIT DE L’UNITE DE GESTION**
* impliquer davantage les services techniques déconcentrés des ministères partenaires dans toutes les phases du programme : mise en œuvre, suivi, capitalisation et pérennisation des acquis du projet ;
* mettre l’accent sur la communication à l’endroit des bénéficiaires, des partenaires de mise en œuvre, ce qui permettra d’une part une bonne collaboration et d’autre part une responsabilisation et une appropriation des acteurs ;
* assurer une large diffusion des critères de choix des bénéficiaires.
1. **A L’ENDROIT DU GOUVERNEMENT**
* assurer une mobilisation conséquente de ressources financières en vue de permettre aux structures d’accompagnement du projet (Directions régionales, Direction nationale, Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles, DGEP, DGCoop, COPIL, etc.) de jouer pleinement leur rôle ;
* alléger les procédures administratives notamment, les procédures de passation des marchés en vue d’améliorer les taux d’exécution technique et financière ;
* amener le COPIL et tous les autres partenaires à jouer leur rôle et à être comptable de l’exécution du programme. Dans ce sens, les sorties terrain doivent être sanctionné par des rapports validés en comité de pilotage et transmis aux autorités de tutelles pour permettre que les insuffisances et difficultés relevées sur le terrain puissent trouver une solution.
* Prendre les dispositions pour que les directions régionales de l’emploi jouent un rôle véritable de coordination, de suivi et de capitalisation des acquis du PARPED ;
* Etablir un état des lieux des données secondaires au niveau national sur une longue période et mener une étude nationale pour fournir au département une batterie d’indicateurs sur l’insertion professionnelle, l’emploi et la formation professionnelle.
* Établir les conventions avec les ministères dont relèvent les services techniques déconcentrés impliqués, assorties de cahier de charges et des moyens nécessaires pour l’exécution de leurs missions. Ceci permet à leur hiérarchie de faire intégrer les activités du programme dans leur plan de travail, de suivre et éviter le décrochage institutionnel et les déviations possibles.
1. **A L’ENDROIT DU PNUD**

Au regard des résultats satisfaisants obtenus :* assurer une mobilisation conséquente des ressources financières en vue de permettre au futur programme d’atteindre les résultats escomptés ;
* réorienter et renforcer les actions du futur programme intégré en le dotant d’un mécanisme de financement adapté et d’un volet financement afin de faciliter l’accès aux crédits par les bénéficiaires des actions du programme.
1. **A L’ENDROIT DE L’ENSEMBLE DES ACTEURS**:
* à moyen et long termes, aller vers des bassins d’emploi-formation à travers des pépinières et des incubateurs d’entreprises ;
* mettre en place un programme structurant de développement de l’entrepreneuriat pour créer des emplois et des revenus à travers des bassins d’emploi*-formation.*
 |

## **ORIENTATION POUR LA MISE EN PLACE DE PROGRAMMES SIMILLAIRES**

Dans un premier temps, il est souhaitable que le programme soit reconduit pour trois ans pour permettre de consolider la première phase. Dans un second temps, il est important que ce programme soit redéfit pour être insérer dans le programme de développement des différentes collectivités territoriales à travers un programme structurant d’insertion socioprofessionnelle et de création d’emplois décents.

### **ORIENTATION POUR LA MISE EN PLACE DU PARPED II - 2016-2018**

|  |
| --- |
| * 1. **Au niveau de l’élaboration du PARPED II**
1. Décliner les activités de façon précise avec des cibles claires et mesurables (SMART). La planification des activités doit tenir compte de la programmation et les financements nécessaires sécurisés afin d’éviter un gaspillage de ressources dans la mise en œuvre d’activités sans envergure et sans effets notables.
2. Veiller à mieux impliquer les structures techniques (centrales et décentralisées) et les bénéficiaires à la base et dans toutes les phases. Cela permet une bonne identification des types d’appuis à apporter aux bénéficiaires, une bonne définition de la stratégie de mise en œuvre et une bonne appropriation du projet par les partenaires et les bénéficiaires.
3. Dotés le programme d’un cadre logique avec des indicateurs mesurables et objectivement vérifiables.
	1. **Au niveau des activités du PARPED II**
4. œuvrer à assurer la pérennité des AGR et des MPER créées en favorisant une appropriation des acquis du programme par les différents acteurs.
5. améliorer le niveau et la qualité des emplois crées;
6. accompagner vers la mise en place de groupement d’intérêt économique (GIE). La mise en place d’un appui-conseil et d’un système d’accompagnement aux groupements organisés permettra ensuite de renforcer les capacités et d’évoluer vers des chaines de valeurs.
7. étendre le PARPED II à cinq régions contrastées et à trois autres filières en vue d’une future généralisation ;
8. mettre en place une unité de production d’aliment pour volaille dans l’une des régions ;
9. responsabiliser les collectivités territoriales et les directions régionales de l’emploi pour le pilotage au niveau local.
 |

### **ORIENTATION POUR LA MISE EN PLACE D’UN PROGRAMME INTÉGRÉ D’INSERTION PROFESIONNELLE ET DE CRÉATION D’EMPLOIS POUR LES JEUNES ET LES FEMMES**

*Pour le Burkina Faso,  « le développement à grande échelle des MPER est un canal coût efficace et un socle durable de développement de l’emploi décent pour les jeunes et les femmes à travers l’entrepreneuriat social.*

**Reconduire, mais faire autrement**:Mettre en place un programme structurant de développement de l’entrepreneuriat pour créer des emplois et des revenus à travers des bassins d’emploi-formation.

|  |
| --- |
| **MISE EN PLACE D’UN PROGRAMME INTÉGRÉ** Le PARPED de par ses objectifs visés et ses résultats escomptés est un programme pertinent et en cohérence avec les priorités nationales. Dans le contexte actuel de chômage et de sous-emploi, il est nécessaire d’œuvrer à le **reconduire sous forme de programme intégré** en prenant en compte les recommandations formulées et assurer les moyens d’intervention en mobilisant plus de bailleurs de fonds. *Il s’agira**d’****aller vers des bassins d’emploi-formation à travers des pépinières et des incubateurs d’entreprises gérées au niveau des collectivités régionales et communales.*** La principale préoccupation du ministère en charge de l’emploi, est d’élever le niveau de qualification professionnelle des jeunes et de renforcer leur employabilité dans une dynamique d’insertion professionnelle avec des actions à effets durables. Il s’agit de repérer une bonne logique d’intervention qui permette à chacun de s’orienter dans la filière de son choix en se professionnalisant. Ce sera la vocation des pépinières d’entreprises dans les communes.Le programme structurant qui viendrait à être mis en place, doit ainsi s’inscrire dans une vision d’ensemble avec une bonne articulation et une bonne synergie de ses composantes : emploi – formation-insertion socioprofessionnelle.Il s’agira donc de réorienter et de renforcer les objectifs du PARPED à large échelle en mettant en place des bassins d’emploi-formation et en accompagnant les promotrices et promoteurs à travers un programme structurant de création d’emploi qui va de l’identification des idées de projet personnel à leur accompagnement à la mise en oeuvre effective jusqu’à leur propre envol. ***Stratégiquement***: Le futur programme devrait **s’inscrire dans une vision d’ensemble** avec une bonne articulation et une bonne synergie des composantes du programme. Il s’agit de mettre en place des formations de courtes durée (connaissances pratiques, gestion de micro entreprises, des ressources, leadership, marketing, alphabétisation, etc.) avec une bonne logique d’intervention qui permet à chacun d’aller dans la filière de son choix mais de façon professionnelle.Dans cette perspective, nous proposons la mise en place des pépinières d’entreprises en collaboration avec les collectivités territoriales comme bénéficiaires et co-fianceurs. Les promoteur (trice)s bénéficieront de formations, d’appui conseil et seront accompagnés depuis l’éclosion de leurs idées jusqu’à la mise en place effective de leur entreprise. Le réseautage et la mise en grappe de ces entreprises sera soutenu par la création d’incubateurs pour accompagner l’innovation et la création de label et les chaine des valeurs.L’implication forte des collectivités dans le cadre d’une appropriation dès les premiers instants, devrait permettre de s’inscrire dans une démarche de durabilité de développement des entreprises rurales par bassin, au regard des potentialités de chaque région et des objectifs des pôles de croissances.Le développement des chaînes de valeur, la mise en place d’un fonds[[6]](#footnote-6) pour le financement des projets des femmes et des jeunes dans le futur programme permettront d’améliorer considérablement le développement des MPEPMI et assurer une croissance pro-pauvre. |

# **CONCLUSION**

Le PARPED est sans conteste un programme bénéfique pour les hommes et les femmes du Burkina Faso en termes d’employabilité et d’acquisition de compétences. Il est en accord avec les engagements internationaux actuels et les politiques publiques du pays. L’accès par les jeunes et les femmes à un emploi décent prend de l’ampleur et le PARPED a su tirer parti de cet élan.

Le sous-programme a permis l’inflexion des trajectoires personnelles de la plupart des bénéficiaires en leur offrant un petit revenu ou en leur permettant de devenir des personnes déférentes dans leur entourage. Ainsi, certains ont entrepris de renforcer leurs activités et d’autres se sont lancés dans d’autres domaines. Le degré de satisfaction des bénéficiaires interviewés dans ce cadre permet de juger l’impact du sous-programme comme globalement satisfaisant.

Cependant, les outils de suivi sont à perfectionner, en concertation plus grande avec les partenaires étatiques et les bénéficiaires. A ce titre, l’évaluation suggère la mise en place d’indicateurs de références et la réalisation d’ateliers régionaux de réflexion pour une véritable prise en compte des besoins et des contraintes de chaque partie prenante.

En somme, l’évaluation recommande à court terme, d’axer l’intervention sur le renforcement des capacités des structures existantes pour assurer leur durabilité. Ceci permettra au Ministère en charge de l’emploi d’aller ensuite vers la mise en place d’un programme national intégré structurant.

**Bibliographie**

|  |
| --- |
| * GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO, PNUD, 2009. Manuel révisé des règles et procédures de gestion des programmes/projets sous exécution nationale. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO, PNUD, 2011. Document cadre du sous-programme «  Augmentation de revenus et promotion de l’emploi décent en faveur des femmes et des jeunes (PARPED.
 |
| * Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2009/2010. Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * Ministère de l’Economie et des Finances, 2010. Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * Ministère de la Jeunesse et de l’Emploi, 2008. Politique Nationale de l’Emploi. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * Ministère de la Jeunesse et de l’Emploi, 2008. Plan d’Action Opérationnel de la Politique Nationale de l’Emploi. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l’Emploi, BAD, BIT, 2013. Cartographie et diagnostic de l’emploi des jeunes au Burkina Faso
 |
| * Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l’Emploi, juin 2011. Rapport introductif de l’assise sectorielle des projets et programmes du Ministère. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * Ministère de la Promotion de la Femme, 2009. Politique Nationale du Genre. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PARPED, 2014. Plan de Travail Annuel 2014. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PARPED, 2012. Rapport annuel d’activités 2012. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PARPED, 2013. Plan de Travail Annuel 2013. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PARPED, 2013. Rapport annuel d’activités 2013. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PARPED, 2013. Rapport financier 2012 du PARPED. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PARPED, 2013. Rapport financier 2013 du PARPED. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PARPED, 2014. Rapport annuel d’activités 2014. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PARPED, 2014. Rapport financier 2014 du PARPED. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PARPED, 2015. Liste définitive des promotrices/promoteurs de volaille de la région de la Boucle du Mouhoun. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PARPED, 2015. Liste des bénéficiaires de 2013 et 2014 du PARPED\_ volet 1. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PARPED, 2015. Liste des bénéficiaires de volaille locale de la région du nord. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PARPED, 2015. Liste des villages d’intervention du PARPED. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PARPED, 2015. Plan de Travail Annuel 2015. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PARPED, 2015. Rapport annuel d’activités 2015. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PARPED, 2015. Rapport financier 2015 du PARPED. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PARPED, 2016. Plan de Travail Annuel 2016. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PNUD, 2009. Guide de la planification, du suivi et de l’évaluation axés sur les résultats du développement ; pme-handbook.
 |
| * PNUD, 2011. Plan d’Action du programme de pays (CPAP) Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PNUD, 2014. Rapport final de l’évaluation à mi-parcours du plan cadre des nations unies pour l’aide au développement (UNDAF) 2011 – 2015.
 |
| * PNUD. Project Budget Balance (Detail Level) 2012, 2013, 2013, 2014, 2015; ATLAS, UN Development Programme
 |
| * PNUD, 2010. Projet de descriptif du programme de pays pour le Burkina Faso CDP 2011-2015, Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PNUD, 2013. Rapport annuel 2014. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * PNUD, 2014. UNDAF, produits et indicateurs reformules. Ouagadougou, Burkina Faso.
 |
| * SYSTEME DES NATIONS UNIES, 2015. Rapport de progrès de la mise en œuvre de l’UNDAF 2011 – 2016. Ouagadougou, Burkina Faso. Bureau du Coordonnateur Résident.
 |

# **ANNEXES**

1. RGPH 2006 [↑](#footnote-ref-1)
2. Les données issues de cette section sont issues du PRODOC du PARPED [↑](#footnote-ref-2)
3. La proportion p a été calculée par l’INSD. Cette proportion est utilisée pour le calcul de l’échantillon au niveau régional en supposant qu’il y’a une corrélation forte entre cette dernière et l’accroissement des revenus, l’accès au service sociaux et l’accès à l’emploi. [↑](#footnote-ref-3)
4. La reconstitution des données financières par produit à partir de l’ATLAS montre une différence de 70 000 dollars avec le chiffre global donné par le PNUD. [↑](#footnote-ref-4)
5. Cette Remarque a été faite par le COPIL et pris en compte par le PARPED pour le rapport de l’année 2016. [↑](#footnote-ref-5)
6. Pour nous, il s’agit de réunir les différents fonds sous tutelle du Ministère en charge de l’emploi pour en faire un fonds unique dédié à la promotion de l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes. [↑](#footnote-ref-6)